

PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures · numéro 30

L'ASSOCIATIF EN CAMPAGNE

Un plaidoyer
pour l'associatif

Éditeurs responsables: Khalil NEJJAR et Richard SAKA SAPU



PluriCité n°30

SOMMAIRE

- 01 ÉDITO
- 03 RÉTROACTE
- 05 UNE RÉFLEXION EN COMMUN
- 06 THÉMATIQUE 1
- 22 THÉMATIQUE 2
- 29 THÉMATIQUE 3
- 40 PLAIDOYER POUR L'ASSOCIATIF
- 53 L'ASSOCIATIF EN CAMPAGNE
- 56 APPEL POUR UN ASSOCIATIF EN CAMPAGNE

ÉDITO

Les jours se suivent, les années se multiplient et se ressemblent. La deuxième décennie du 21ème siècle ne diffère en rien de celle qui l'a précédée. La crise s'aggrave et bat son plein, les incertitudes dominent les imaginaires, individuellement et collectivement, et le repli et la désertion constituent la meilleure réplique à de tels états d'âme. La financiarisation des relations économiques, sociales, politiques, et culturelles constituent le seul choix d'une société décomposée et déréglée.

La démocratie se porte mal. Ses pathologies se diversifient et faussent tout diagnostic capable de dessiner un cadre de traitement. La force collective cède sous le poids de la violence d'un libéralisme qui s'exprime au singulier, qui met l'individu au centre de ses préoccupations tout en sapant la souveraineté du peuple. La désaffection du citoyen, l'affaiblissement des institutions démocratiques, l'implication défigurée de la société civile organisée, rendent notre espace public stérile, dépourvu de tout imaginaire ou intelligence à-même de nous aider à retrouver la confiance dans le bien-être collectif.

On assiste au règne du conjoncturel ; nous sommes dans la politique du stock zéro, pour ainsi dire, sans vision à long terme et sans véritable projet de société. Or, il y a besoin, plus que jamais, de transformations structurelles. Force est de constater que la démocratie est en souffrance ; elle a de grandes difficultés à se mettre sur pied et à apporter des réponses aux grands

défis actuels. Il ne s'agit pas de pointer les seuls responsables politiques ; c'est à la citoyenneté également de développer force et action ; la démocratie ne peut fonctionner qu'à cette condition. Ce n'est malheureusement pas dans cette direction que nous allons ; on constate au contraire l'accroissement du sentiment d'impuissance et de la distance entre les citoyens et la chose publique. Outre les citoyens dans leur ensemble, il s'agit aussi ici de ce qu'on appelle à présent les corps intermédiaires. Ceux-ci devraient pouvoir jouer un rôle central en matière de dynamisation de la citoyenneté, d'ouverture d'espaces de débat, de lecture critique, de contrôle actif et de développement d'actions novatrices. Malheureusement, ces acteurs, en particulier le monde associatif, sont affaiblis, dans un rapport de subordination, ne parviennent pas à harmoniser leur action. Or, seules les synergies peuvent permettre le développement d'une réflexion et d'une action suffisamment forte, fondée et concertée. La démocratie ne peut se limiter à la dimension électorale ni à des programmes préparés pour répondre à des nécessités de gestion. Le 25 mai ne peut suffire à lui seul pour raviver notre réflexe citoyen et souhaiter une longue vie à notre démocratie. Cependant, l'heure n'est pas à l'abattement ni à la résignation, la démocratie est un combat qui nécessite de la persévérance, du volontarisme et un investissement citoyen de qualité pour continuer à rêver et à construire... une majorité pour la démocratie.

Etablir ce constat à la veille d'une double échéance électorale est une mission de salubrité publique. Reste que ce texte a été rédigé... il y a dix ans par Carrefour des Cultures. Une décennie pendant laquelle CdC n'a eu de cesse de marteler le même message : face à la désaffection des citoyens pour la chose publique et au fossé sans cesse croissant qui les sépare des décideurs, le rôle des corps intermédiaires, et plus particulièrement de l'Associatif, d'important qu'il était est devenu indispensable à la survie démocratique.

Or, nous l'avons dit, l'Associatif est faible. Il est affaibli par une logique de marché qui impose à son action une immédiateté incompatible avec la durabilité de son projet.

Cette immédiateté s'illustre par le prescrit du Code des Sociétés et des Associations imposé en lieu et place de la loi de 1921, par des formes de rapportage aux pouvoirs subsidiant qui privilégient le quantitatif ou détriment du qualitatif, par une politique de financement reposant sur des appels à projets, par une absence criante de synergies associatives et donc d'une parole commune faute de pouvoir y consacrer les espace-temps nécessaires...

Certes, la professionnalisation du secteur Associatif peut s'avérer être un élément positif mais cela ne peut se faire au détriment de son engagement et de sa liberté de parole.

Pour toutes ces raisons, Carrefour des Cultures, en partenariat avec le Collectif 21, le CBCS et le Miroir Vagabond a développé depuis bientôt trois ans une action ouverte qui a permis la rédaction d'un Plaidoyer pour l'Associatif et la mise en œuvre d'une campagne 2023-2024 que ce numéro de Pluricité se propose de vous présenter.

Il vous appartient, après lecture, de souscrire ou non aux objectifs du Plaidoyer et à la campagne qui l'accompagne. Mais si vous partagez avec nous leur impérieuse nécessité, alors rejoignez-vous.

C'est de la conjonction de nos efforts que nous pourrons, dès maintenant et pour l'avenir, faire naître un constat différent de celui que nous avons rédigé voici dix ans déjà.

On ne stabilise une démocratie que par le mouvement, disait l'académicien et homme politique français Edouard Herriot. Entamons ensemble celui de l'Associatif.

RÉTROACTE

Plaidoyer pour l'Associatif Une réflexion commune et un processus

Le 1er mai 2019, la loi de 1921 sur les Asbl a été abrogée au profit du Code des Sociétés et Associations (CSA). Les craintes soulevées par cette décision ont suscité une vague de questionnements. C'est ce qui a motivé et fait émerger plusieurs initiatives favorisant la mise en place d'un processus de réflexion critique sur le rôle, la place et l'avenir du secteur associatif.

Où en sommes-nous aujourd'hui de ce qui a fait l'essence de l'engagement associatif ? Comment cet engagement a-t-il évolué, quelle est son histoire ? La volonté d'être acteur de transformation sociale est-elle partagée par toutes et tous au sein du monde associatif ? La professionnalisation de ce secteur, en en faisant une activité économique, a-t-elle conduit les associations à devenir moins combattives ?

Telles sont les questions qui ont été abordées individuellement ou collectivement dans plusieurs numéros successifs de la revue Pluricité. Toutes ces publications ont permis de nombreux échanges avec des associations qui partagent la même préoccupation et plus particulièrement le Collectif 21, le Conseil Bruxellois de coordination sociopolitique et le Miroir Vagabond. C'est ainsi que, conjointement, nous avons choisi de réaliser une enquête intitulée « L'associatif entre engagement et professionnalisation » sous forme d'un questionnaire diffusé massivement parmi les acteurs du non-marchand.

Cette initiative a constitué le fer de lance de notre partenariat et de notre processus.



Lancée le 19 août 2021 auprès d'un millier d'associations des secteurs de l'éducation permanente, de la jeunesse, des services sociaux généraux, de l'aide à domicile, des services d'accueil et soins à domicile, des maisons médicales, des centres de planning familial, des services de santé mentale et de toxicomanie, des soins palliatifs, de médiation de dettes, de cohésion sociale et d'intégration des personnes, de télé-accueil et des centres culturels, l'enquête a recueilli 108 réponses aux questions quantitatives et qualitatives sur l'engagement, la professionnalisation et le rapport entre les deux.

Dans le même temps, plusieurs actions ont été entreprises : réalisation du film « Hypothèses 2121 » et publication du livre « 100 ans d'Associatif en Belgique. Et demain ? » ainsi que de plusieurs numéros de Pluricité.

Lors d'une journée organisée par le Collectif 21 au Petit Théâtre Mercelis à Ixelles, une première projection du film « Hypothèses 2121 », suivi de plusieurs panels de discussion, a sensibilisé le public présent au devenir de l'Associatif, a évoqué l'enquête réalisée et a informé sur la tenue d'une journée ouverte de présentation détaillée de ses résultats et de leur exploitation sous la forme d'un cahier de revendication.



Ainsi les associations ont-elles été invitées le 24 mars 2022 au séminaire organisé dans les locaux de la Bourse de Namur, Place d'Armes et intitulé « Identité, synergie, engagement et professionnalisation – Vers une réflexion en commun ». La plénière et les rapports de trois groupes de travail ont facilité l'élaboration d'une première mouture de ce qu'il est depuis lors convenu d'appeler « Le Plaidoyer pour l'Associatif ».

Une deuxième rencontre de réflexion collective a eu lieu le 16 novembre 2022 au Quai 22 à Namur, un autre espace-temps pour amorcer la rédaction finale du plaidoyer et sa mise en mouvement.

La journée s'est achevée sur le mandat donné au groupe porteur pour rédiger une version du Plaidoyer pour l'Associatif qui intègre les très nombreuses considérations émises par les participants sur les 28 propositions qui ont fait l'objet d'un vote de priorisation.

Sur cette base et à l'issue de nombreuses réunions de travail, le groupe porteur a pu présen-

ter une version quasi finalisée du plaidoyer aux participant.e.s à une réunion organisée en avril 2023. Si l'organisation du document a fait l'objet d'un accord sans réserve, l'analyse des textes a permis d'enregistrer, après des discussions riches et animées, de très nombreuses modifications qui ont fait, dès le lendemain, l'objet de la rédaction d'une version définitive.

Le « Plaidoyer pour l'Associatif », dans sa version définitive mise en page, a été présenté lors de l'Assemblée générale du Collectif 21 à la Maison du Livre de Saint-Gilles le 16 mai 2023.

Dans la foulée, les partenaires ont immédiatement mis en œuvre une campagne de communication du Plaidoyer comme d'un Memorandum vers les différents publics cibles. Si le Plaidoyer, dans une logique d'éducation permanente s'adresse aux politiques, aux acteurs de la société civile organisée et aux citoyens, le Memorandum a constitué une interpellation directe du politique et de son administration.

Les conclusions de nombreuses rencontres nous ont incité à donner plus de force à la réflexion collective élargie en l'organisant de manière décentralisée. Bruxelles, Liège et Namur ont été choisies pour accueillir cette réflexion-action.

Le processus, conforté par le Plaidoyer et le Memorandum, se veut le reflet de nos interrogations, de nos demandes, de nos priorités.

Mais il n'a de sens que si, ensemble, nous lui donnons la diffusion la plus large possible en lui procurant des espaces de réflexion et de confrontation continues, d'abord au sein de nos associations, avec les représentants des corps intermédiaires, avec nos représentants politiques et avec tous les citoyens sans qui le débat de société serait vain.

L'associatif, identité, synergie, engagement et professionnalisation: Une réflexion en commun

Introduction

Elaborer un Plaidoyer, le défendre, convaincre les acteurs concernés, faire de lui une base pour l'échéance électorale de l'année prochaine, c'est tout un processus qui s'est développé au cours des trois années écoulées.

Notre démarche première, comme nous avons eu l'occasion de l'annoncer, a été de procéder à une exploration qualitative auprès des acteurs qui disposent d'une expertise en la matière. Du monde associatif au monde de la recherche, l'objectif poursuivi a été d'interpeller leurs artisans et intervenants sur les thématiques élues pour questionner l'état de l'Associatif et son devenir. « **L'identité du monde associatif : rupture ou continuité** », « **Associatif, une synergie pour une parole commune** » et « **Engagement et professionnalisation** », tel était le champ de nos questionnements. Ces thématiques ont, au fur et à mesure de l'élaboration du plaidoyer, évolué et pris leur corps définitif dans le document finalisé que nous vous présentons dans le présent numéro.

La synthèse de cette exploration, sous forme de morceaux choisis, organisés sur base des trois thématiques précitées, nous vous la présentons comme préliminaire pour mieux relire, annoter et poursuivre la réflexion, la revendication et l'action pour un associatif libre et acteur de transformation.

Thématique 1

L'IDENTITÉ DU MONDE ASSOCIATIF RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

Introduction

La démocratie nécessite un questionnement continu de ses acteurs, de leurs réflexions, de leurs actions, de leurs engagements. Parmi ces acteurs, le tissu associatif devrait repenser sa présence et sa responsabilité dans ce domaine.

La première thématique a choisi de donner la parole aux différents acteurs pour relire, chacun avec son style et expertise, les multiples facettes de la présence associative, son histoire, son engagement, ses développements, son identité à l'heure où des pathologies sérieuses rongent nos démocraties et défigurent leur action.

La liberté d'association est garantie par les textes nationaux et internationaux, quelles pratiques et quels développements de cette liberté dans le réel ?

Guide d'entretien

Quelle est la place de l'engagement dans l'identité de l'ASBL ?

Un associatif pour anticiper et transformer ou subir et entériner ?

Est-ce que l'action associative est une action politique ?

Quelles sont les lignes de démarcation entre les associations dites de services et les associations dites engagées ?

Dans quelle mesure peut-on parler de perte d'identité au sein du monde associatif ?

Dans quelle mesure les dernières modifications du cadre légal viennent défigurer/impacter l'identité de l'association ?

Faut-il penser à un cadre légal ou réglementaire qui favorise une dynamique interne associant la démocratie avancée par la structure et l'initiative déployée par l'équipe permanente engagée dans un cadre professionnel ?

L'associatif est un acteur privé de l'intérêt général. Comment mettre en interaction sa liberté d'initier et ses visées collectives ?

Tels sont les angles et les interrogations qui ont servi comme base et matrice pour croiser les regards sur l'associatif, ses forces, ses limites, ses valeurs et vertus pour approcher son identité.

Synthèse des entretiens



Associatif en crise et en temps de crise

Jean FANIEL et Vincent LEFEBVRE - CRISP

Les grands rôles du monde associatif et syndical s'articulent autour d'un **rôle curatif** qui conduit à assumer en quelque sorte une mission de service public de substitution et d'un **rôle d'anticipation** sur le plan politique qui implique une réflexion sur la manière dont la société est organisée et sur les pistes d'amélioration envisageables.

Dans la société belge, le mouvement syndical occupe une place importante, à côté des associations. Cela se traduit par une collaboration assez importante entre mondes associatif et syndical sur beaucoup de sujets. Le syndicalisme est un syndicalisme de mouvement social. Il ne porte pas uniquement sur la condition ouvrière, mais aussi sur d'autres questions.



Le mouvement syndical s'intéresse aussi à différentes problématiques qui touchent par exemple aux discriminations de genre, à la lutte contre le racisme, etc. C'est aussi un syndicalisme de transformation de la société et pas uniquement, même s'il l'est aussi, de gestion et d'accompagnement de celle-ci.

Une autre caractéristique du tissu associatif et syndical est qu'il est **pilarisé**. Depuis le 19^{ème} siècle, il est organisé autour d'associations dont beaucoup sont, soit dans le pilier chrétien, soit dans le pilier laïque ou encore socialistes ou libérales.

Mais les choses ne sont restées figées, il y a eu très tôt des organisations hors piliers.

Dans les années 1960-1970, il y a une émergence de nouveaux mouvements sociaux (féminisme, contre le racisme, ...), des groupes et des collectifs hors piliers ou inter-piliers apparaissent.

Le panorama est donc assez large, marqué par l'importance du monde syndical, mais aussi par la pilariation. Il s'agit d'un tissu associatif véritablement riche et pluriel avec une double dimension, d'une part une action qui s'apparente à celle des services publics, d'autre part, le tissu associatif aspire aussi à changer la société.

Pour l'éducation permanente, les pouvoirs publics financent des associations pour réfléchir sur la société, aborder de façon critique la question de la citoyenneté, entraîner les gens dans la citoyenneté, les impliquer - en particulier un public plus précaire, plus difficile à atteindre, plus difficile à mettre en mouvement.

D'une certaine manière, les pouvoirs publics financent la contestation de la société et des pouvoirs publics.

L'intervention d'associations au cœur du débat public n'est pas sans susciter des difficultés, des dilemmes

en interne. Dans certains cas, cela peut mettre les militants et les travailleurs au sein de ces structures dans des situations difficiles à gérer, tiraillés entre l'éthique de la conviction et la responsabilité.

Les syndicats aussi sont dans une forme d'ambivalence. Il leur revient de défendre leurs affiliés. Ils doivent également participer à la prise de décision par le biais de la concertation sociale avec le patronat et parfois l'Etat. Ils sont là pour mener la lutte et la retenir. **Ils doivent incarner un canal de négociation.** Ils souhaitent des transformations de la société.

Le monde associatif a aussi un rôle très important d'animation de la société. Le monde associatif et le monde syndical encadrent la population. Encadrer, cela veut dire qu'on sert de canal, de point de contact, et ce rôle est assuré par une structure intermédiaire entre la base et les cercles de pouvoir.



La philosophie qui sous-tend l'éducation permanente, ce n'est pas seulement encadrer les gens ni les représenter, mais c'est aussi faire des choses avec eux.

Au-delà du curatif, il y a une volonté de transformer les choses, de penser l'après.

Aussi un certain nombre d'associations se donnent le

rôle d'introduire des actions en justice pour **défendre une problématique d'intérêt général.**

Il peut y avoir **une crise de la représentation au niveau politique, mais aussi au niveau du monde associatif et syndical** : l'idée semble de plus en plus répandue que ces associations et ces syndicats ne représentent plus certains segments de la population.

Naissent alors des mouvements à caractère spontané qui refusent les canaux de représentation classiques. Le mouvement des gilets jaunes a démontré une crise plus profonde qui porte sur le principe même de la représentation. Cette crise de la représentation engendre ainsi l'émergence de nouveaux mouvements qui ont toujours des points communs avec les anciens mais qui ont aussi un degré de nouveauté et de radicalité inédites.

Il faut toujours faire attention lorsqu'on analyse des mouvements sociaux, à ne pas trop vite étiqueter comme nouveau, comme spontané, des choses qui en fait puisent ou s'appuient clairement sur des choses qui préexistaient déjà largement. **Il y a à la fois des éléments de nouveauté et de continuité.**

La représentation ne s'organise pas seulement au niveau politique, mais aussi à travers les corps intermédiaires. Il y a aussi une contestation de ces derniers, cela est sans doute à mettre en lien avec le mouvement dit de dépillarisation, les gens sont moins insérés dans un pilier.

Donc cette crise de la représentation ne porte pas seulement sur les procédures, sur les mécanismes de la représentation, mais aussi sur la question, cruciale politiquement : Que produit cette société ?

Visiblement, pas le bonheur, la prospérité, l'égalité, la liberté, la justice pour tout le monde, ce qui semble quand même être les pierres angulaires de nos sociétés. Que ce soit dans la crise d'avant ou dans le monde d'après, autant dire qu'il reste une place pour l'associatif et le secteur syndical. À lui de se saisir de ce constat et d'ajuster son action à l'évolution des circonstances.



La dynamique du non lucratif

Jean CORNIL - PAC

Le secteur non-marchand n'a plus jamais sa place dans la configuration de l'action collective, de l'action politique au sens noble du terme. Il y a, à la fois, un rôle absolument majeur, complémentaire, qui participe à la construction du vivre ensemble d'une société, des liens sociaux, du collectif et, en même temps, il participe à la déconstruction, à l'aspect critique du système dominant d'aujourd'hui, le système capitaliste, système libéral productiviste, de mondialisation heureuse.



Nous sentons qu'il y a une floraison d'initiatives. En ce sens-là, la loi sur les associations est clé, parce qu'elle permet une forme de stabilité. Toute la question, c'est de ne pas s'enfermer dans une logique bureaucratique ou de management qui risquerait d'abîmer le caractère plus spontané de tous ces mouvements qui éclosent un peu partout en Belgique.

Il y a des enjeux qui évoluent dans la société et on pourrait dire qu'on est passé progressivement d'enjeux plus strictement sociaux, liés à une redistribution par la fiscalité, par la sécurité

sociale à des enjeux de nature **éco-socialiste**.

Qu'il y ait une évolution est normal puisque la société est en voie d'évolution. Progressivement, sont nées des associations qui sont à la convergence de luttes à la fois sociales, économiques, culturelles, et des luttes de nature plus écologique, environnementaliste et écosystémique.

Certains acteurs du monde économique vous diront que sans eux, ce serait sans doute un effondrement de certains secteurs. Mais ça reste la logique du profit et de l'accumulation. Il y a la nécessité d'un **contre-pouvoir** fondamental sinon on glisse dans une logique totalitaire. La force du monde du non marchand, c'est aussi d'être un contrepouvoir face à la logique de l'entreprise privée, sans critiquer en soi l'entreprise privée mais davantage la logique du profit.

L'associatif est aussi **visionnaire**, c'est un peu les **sentinelles de demain**, qui activent les solidarités de demain. Parce qu'elles ont la capacité de souplesse, d'adaptation, d'anticipation que n'ont pas les services publics. Elles n'ont pas de contraintes, ni de l'intérêt privé, ni du profit personnel. Les supprimer serait catastrophique parce qu'on aurait deux pôles qui serait d'un côté l'Etat et de l'autre le secteur privé. Les sociétés qui vont vers cela sont souvent des sociétés qui ont versé dans des formes de totalitarisme ou de dictature où la vie associative et la société civile étaient gommées parce que c'est une espèce de poil à gratter permanent, **une vision critique des choses permanentes, souples et adaptives**.



Politique et associatif : une co-construction pour la « chose publique »

Rajae MAOUANE et Pierre-Yves LUX - Ecolo

Nous défendons au quotidien la co-construction des politiques entre pouvoirs publics et différents secteurs, ce qui inclut les acteurs associatifs.

Pour deux raisons, il est difficile de dissocier le monde politique et le monde associatif :

- Le politique est alimenté par l'action associative dans sa conception de propositions, de questionnements, de critiques...
- Le politique doit pouvoir se positionner par rapport à ces **experts de terrain** que sont les acteurs du monde associatif.
- Une forme de concertation existe.
- Les associations mènent des missions de service public.
- Les associations sont, d'une certaine manière, mandatées pour ces missions qui ne sont pas menées par le politique. C'est une bonne chose car une étatisation de l'ensemble des dynamiques d'action sociale dans leur diversité serait impossible et improductive.
- Le travail d'éducation permanente, car son rôle est de questionner la société, y compris le monde politique.

On peut considérer qu'il y a dans la relation politique-monde associatif, une forme de lien contractuel qui existe et qui permet de donner un certain cadre aux différentes actions. C'est le politique qui décide des cadres réglementaires et législatifs pour que les acteurs associatifs se déploient et fonctionnent.

Dans une certaine mesure, une partie de la sphère associative est très fort liée à certaines tendances et donc à certains partis politiques. L'inverse existe également, la relation entre la construction des partis et la sphère associative est possible. Cela renforce l'idée que la relation entre le politique et la société civile dans son ensemble doit se renforcer.

Il est important pour un parti politique de pouvoir être questionné, sur l'état de la société et critiqué sur la manière dont l'action qu'il mène a des impacts ou non.



Il faudrait pouvoir dépasser la seule relation de commanditaire des pouvoirs publics où le secteur associatif serait uniquement chargé d'une mission de la part des pouvoirs publics. Il faut pouvoir donner la parole aux acteurs reconnus pour connaître leur réalité.

Dans cette relation entre politique et associatif, le principe d'autonomie, d'indépendance et de liberté associative est l'élément qui doit être au cœur du développement des associations et du développement des politiques publiques.



Dix ans de défense des libertés associatives

Jean-Baptiste JOBARD - CAC

En France, la loi de 1901 garantit une relation de confiance entre les autorités publiques et la société civile.

Il faut bien distinguer la liberté d'association et les libertés associatives. S'il est facile de créer des associations, il est plus beaucoup plus difficile de les faire vivre. Il faut permettre aux associations de mener à bien leurs activités et ne pas les entraver dans leurs fonctionnements.

Un certain nombre d'associations, inquiet face aux entraves, a créé une coalition nommée, L.A Coalition Libertés Associatives. Cette dernière a établi une typologie des entraves faites aux associations.

Peu de temps après la publication de son premier compte rendu, La loi « séparatisme » de décembre 2020 a vu le jour. Cette loi est en rupture totale avec l'esprit du texte de 1901. Nous basculons dans une relation de défiance. Dans ses articles 6 à 12, cette loi se révélant anti-association.

« Les argumentaires des ministres mettant en avant un contrat sécurisant et un « outil de protection » paraissent particulièrement à côtés de la plaque et cachent mal leur but qui est de mettre au pas le monde associatif. »

En France, il existe déjà un outil de cadrage du travail commun entre associations et collectivités publiques : la charte des engagements réciproques.

« Parler d'identité associative au singulier n'a rien d'évident. »

Presque tous les champs d'activités de la société sont couverts par l'action associative et la diversité des formes que prennent ces structures est extrêmement grande. Il faudrait donc pouvoir entrer dans le détail de la typologie de différents genres d'associations pour expliquer les modalités très hétérogènes d'engagements associatifs.



La différence principale tient dans le fonctionnement interne. La question est de savoir si on parvient à être cohérent entre nos principes d'actions et nos actions. Il faut parvenir à mettre en œuvre les valeurs affichées, y compris en interne. Cela permet de se poser des questions qui ne se posent pas dans une entreprise où il y a un objectif de rentabilité.

Comment décide-t-on dans notre association ?

Quel fonctionnement on met en place pour permettre une démocratie interne ?

Comment permet-on à chacun d'avoir sa place et de prendre part ?

Comme on gère notre « chose commune », notre petite Res Publica ?

Les associations peuvent être de formidables laboratoires et lieux d'inventivité. Elles sont des espaces très précieux qui permettent à la population de se faire entendre dans une société où l'accès à la parole publique est assez inégalitaire.



L'associatif, une réalité hétérogène

Hassan BOUSETTA - CEDEM

Le phénomène associatif aujourd'hui répond à des tas de réalités, sa mise en forme juridique telles que nous la connaissons est quelque chose de très tardif, elle date de 1921.

La diversité, la multiplicité du secteur associatif est quelque chose d'existant, donc la première question n'est pas de savoir quel est impact de cette nouvelle législation sur le monde associatif mais plutôt, de quel associatif parlons-nous ? De quoi parlons-nous ? Quel est le secteur ?

L'associatif ne définit pas l'associatif ni une forme d'organisation, elles sont très différentes les unes des autres donc la forme ne prédétermine pas l'usage qu'on peut faire.

Il est important de ne pas apporter des réponses binaires à ces questions-là, il y a des petites ASBL, parfois microscopiques, ou parfois des mouvements sans être constitués comme ASBL, qui ont des **capacités de transformation de la société** parce qu'ils amènent des **questions nouvelles** qui n'ont pas été prises en compte par la société. Des petites associations qui **sans financement** mettent sur la table de la société des questions gigantesques. C'est aussi cela qui nous prouve la diversité de l'associatif.

Avant de discuter de l'impact du monde associatif, il faut voir le type de questionnement que l'association amène.

Quel questionnement amène l'association ? Quelle stratégie développe l'ASBL pour ampli-

fier son message ? Quelles sont ses stratégies de communication ? Quel impact a-t-elle sur les médias et donc quel impact a-t-elle sur la société ?



Lorsque l'on aborde la question de l'identité de l'associatif, il est important de considérer la question de l'action politique. Qu'est-ce qu'une action politique ? Est-ce qu'une association est Politique par définition ?

Le monde associatif fait de la politique même s'il ne le dit pas. Il est important de considérer le monde politique d'une manière assez large et d'y inclure beaucoup d'actions.



L'associatif, petits pas et grands ponts

Jean-Luc MANISE - CESEP

Supprimer la loi de 21 et obliger les associations à se fondre dans le CSA, il s'agit là d'une transformation radicale et très néfaste car une pression est mise pour inciter à la professionnalisation du secteur. Mais l'enjeu se situe surtout autour du glissement vers la marchandisation.



On rencontre une particularité unique en Fédération Wallonie Bruxelles sur le champ de l'éducation permanente, où l'Etat finance une éventuelle critique des choix et orientations de société qu'il tend à favoriser. Tout cet aspect-là, qui concerne l'article 1 du décret sur l'éducation permanente et mobilise toute une série d'actions

en faveur de la citoyenneté active et de la défense des droits est remis en cause par le schéma de marchandisation et de professionnalisation. A partir du moment où une association est reconnue comme pouvant faire des bénéfices, elle est aussi astreinte à une forme d'autonomie économique. On entre alors dans le champ de la privatisation et du marchand.

La crise du Covid 19 a fait ressortir pour toute une série d'associations « marchandisées », ce qui était utile et ce qui ne l'était pas. Ce qui est apparu au grand jour, c'est ce qu'on appelle les « soutiers » de la société. La précarité de nombres de secteurs où la privatisation a fait beaucoup de dégâts (l'aide médicale, l'aide sociale). Autant de secteurs qui, au nom de la marchandisation et de la professionnalisation, sont pressurisés ou privatisés. Nous sommes dans une phase critique.

La réaction du corps associatif est de réagir avec ses moyens. Plusieurs initiatives ont vu le jour, elles combinent deux choses, la politique des petits pas et celle des grands ponts.

Vouloir brutalement inverser le mode de fonctionnement du non-marchand ne va pas se dérouler sans heurts. Par contre, réaliser **pas à pas** des mesures de changement, des actions précises, avec des acteurs locaux cela est souhaitable sans doute et réalisable. L'exigence doit donc être consolidée, de l'importance du financement d'une force indépendante du secteur économique.



Conquérir une liberté critique, construire la solidarité

Joseph PIRSON - UCL

Au départ, le monde politique a été très lié au monde associatif puis s'en est dissocié. Il y a eu une autonomie des partis mais aussi des syndicats. On remarque que la vie associative s'est distribuée entre deux piliers philosophiques, politiques : chrétien d'une part, socialiste de l'autre, mais aussi autour de deux autres piliers, chrétien encore et laïque, libre-penseur.

La libre pensée n'est pas quelque chose de banal, c'est un travail permanent. C'est un des sens de l'action associative : comment se conquiert

une liberté critique ? Ce qui nous caractérise comme humains, c'est la raison du dialogue.

L'associatif, c'est travailler sur des enjeux globaux, à partir de notre capacité citoyenne. C'est-à-dire une capacité à donner sens à ce qui se passe autour de nous. C'est une façon d'habiter le monde, donc aussi de le réparer. Construire la solidarité, cela passe par l'instauration d'espaces d'expression et de dialogue. L'action du monde associatif est importante car elle permet de porter une parole critique sur la société.



Institutionnalisation et contre-pouvoir

Patrick CHARLIER - UNIA

Qu'appelle-t-on efficacité ? Chacun doit jouer son rôle dans notre société, il y a de la place pour une grande variété de modalités associatives. De l'efficacité se perd si on cherche à prendre la place de l'autre. Comment évaluer l'efficacité d'un travail d'accompagnement, de formation et de prévention ? Comment mesurer l'impact de l'éducation permanente ?

Raisonner en termes d'efficacité est difficile. On doit travailler sur la complémentarité. Nous observons un phénomène en lien avec un secteur associatif qui est très institutionnalisé. A côté de

cela, il y a l'émergence d'une société civile qui se fait en-dehors de tous les cadres, qui ne sont pas reconnus et qui ne cherchent pas à l'être. Pour résumer, il existe 4 acteurs : Les acteurs étatiques, les organes publics, la société civile organisée, institutionnalisée et reconnue, formes d'association hors cadre.



Espaces de coordinations et réseaux pluralistes

Arnaud ZACHARIE - CNCD 11-11-11

La question de la liberté d'association n'est pas neuve, elle est un pilier de la démocratie libérale et des droits humains. Pour protéger la démocratie, il est impératif de créer des espaces de coordinations et des réseaux pluralistes.

Quand on regarde la sociologie des associations, nous observons deux tendances :

- Il y a des associations qui peuvent bénéficier d'un personnel permanent, mais d'autres pas.
- Il y a énormément d'associations qui se basent uniquement sur le volontariat dont la majorité des participants sont soit des jeunes, soit des personnes retraitées.



Le pouvoir d'agir, c'est co-agir

Charlotte GWIZABERA - Collectif des Femmes

L'une des motivations profondes est la nécessité d'une société nouvelle, moins inégalitaire où l'être humain est en parfaite harmonie avec son environnement.

Les personnes sont impliquées et sont les principaux acteurs du changement. Être acteur des transformations sociales, c'est mobiliser tout le potentiel des personnes précarisées ainsi que des personnes de bonne volonté pour l'amélioration du bien-être de tous, selon le principe d'agir c'est toujours co-agir.



L'associatif, un allié légitime pour repenser la société

Thierry WARMOES - PTB

L'associatif en Belgique a toujours eu un rôle important, il y a énormément d'associations en Belgique qui pèsent sur le politique. Heureusement qu'il y a des associations pour jouer ce rôle contre-pouvoir.

Les associations doivent se mobiliser et participer à la réflexion, la critique et l'interpellation des différents modèles de la société.

Les associations possèdent un niveau d'expertise car elles sont en permanence sur le terrain, contrairement au monde politique. C'est la raison pour laquelle le monde politique doit rester connecté au monde associatif. Cette relation met sur le même pied d'égalité

le monde associatif et le monde politique. Il s'agit là d'une véritable concertation. Malheureusement, souvent, la relation avec les associations reste au stade de la prestation de service public, pire encore parfois on voit que des communes ou des pouvoirs publics créent des ASBL pour de l'enrichissement.

Dans une démocratie saine, il faut un contre-pouvoir. Une démocratie sans associatif et sans contre-pouvoir n'est pas une démocratie. Dans une démocratie il faut que les pouvoirs publics libèrent des fonds pour l'associatif, pour qu'il puisse faire un travail convenable.



Les orientations économique-financières, un danger pour le non-marchand

Michel DE LAMOTTE - LES ENGAGÉS

La question est de savoir si, sur le terrain, le fait d'être passé du monde des associations au monde des sociétés change fondamentalement les choses ?

Les orientations économique-financières de l'institution européenne peuvent constituer un danger pour le secteur non-marchand. Pourtant, dans le monde associatif avec la déclinaison lexicale du mot « associer » un certain nombre de personnes, de bénévoles, de militants, nous sommes dans une logique autre que

celle du monde de l'entrepreneuriat qui met en avant le lucre ou l'intérêt de l'actionnaire.

Le monde associatif a cette richesse d'être attentif au bien-être de l'individu. Il valorise la collectivité.

L'associatif est un partenaire du monde public ou du monde politique. Le monde associatif est un acteur privé à dimension publique.



Logique du marchand : abdication ou résistance

Bruno PONCELET - CEPAG

Il y a aujourd'hui une sorte de contamination des logiques marchandes dans le monde non marchand.

Cette logique de marchandisation de la gestion de l'ASBL est totalement à contre sens et contre-productive par rapport à ce qui est le sens premier du travail des travailleurs sociaux, à savoir rendre service à des populations fragilisées.

Aujourd'hui, nous n'avons nul besoin d'instaurer une sorte de politique néolibérale, elle s'instaure toute seule par effet de contamination.

Aujourd'hui, tout doit avoir une valeur ou bénéfice, tout doit être productif. Il faudrait suivant cette logique mesurer les critères de fonctionnement du secteur non marchand suivant des critères financiers, des critères de rentabilité à la tâche, ...



La liberté associative préliminaire pour un dialogue constructif

Sarah DE LIAMCHINE - PAC

Il est très interpellant de constater que certains élus refusent la discussion, le débat, la critique venant du monde associatif ou du citoyen. La politique fait partie de l'action des associations. C'est le rôle de l'associatif d'être l'intermédiaire entre le citoyen et le politique. C'est aux pouvoirs publics et au monde politique de garantir ce lien.

Même si les formes de subventionnement, telles que les appels à projets et les subventions annuelles, fragilisent énormément les associations, elles per-

mettent à beaucoup d'entre elles de continuer d'année en année. Cependant, elles se retrouvent cadencées à la fois dans la forme de ce qu'elles font et puis aussi dans leur liberté de parole, parce qu'elles sont soumises, chaque année au bon vouloir des subventions qui peuvent leur être accordées.

L'éducation permanente est l'unique secteur dans lequel les autorités paient pour organiser la contestation sociale



La main verte et le poing levé

Marcel GUILLAUME - Ramur

C'est toute la philosophie de l'exercice qu'il faut revoir, le jour où le décideur acceptera de considérer que l'avis de sa population a du sens, de la valeur et de la créativité et qu'il en tiendra compte dans ses décisions, cela pourra fonctionner. Toutes les lois mises en place pour permettre au citoyen de s'impliquer s'avèrent inutiles sans une réelle volonté politique de considérer le citoyen comme un partenaire à part entière de la gestion de son cadre et de son mode de vie.



L'intelligence collective pour changer le monde

Mélanie CEYSSENS - Collectiv-a

Les structures associatives demeurent porteuses d'un regard alternatif sur le monde. Plus le monde associatif est codifié, rigidifié, moins il reste d'énergie pour faire ce qu'il se donne comme but, au moins il y a de la place à de la créativité, à de l'alternative, à de l'émancipation. Le rôle de l'associatif, c'est entre autres de remettre en question, ou de mettre en lumière, des problématiques sociales, culturelles, politiques.

Le secteur associatif est assurément porteur d'une force de transformation sociale tant qu'on ne l'immobilise pas dans des cases. Le paysage associatif est diversifié, avec des associations très dynamiques, d'autres qui sont des mastodontes.



Le monde associatif et le monde politique, quelle complémentarité dans la sphère publique ?

Baptiste DE REYMAEKER - CFWB

Il y a des mondes politiques et des mondes associatifs et il y a des interactions entre ces mondes, des porosités.

En 2018, il y avait plus de 150 000 associations en Belgique. De qui parle-t-on, dès lors, quand on parle « du monde associatif » ? Il s'agit d'un paysage très diversifié.

« Le pouvoir, c'est toujours un rapport de pouvoir, une relation ». Il n'y a pas un Etat qui soit décideur unique, avec qui il n'existe qu'une seule manière d'être en relation. L'Etat est une réalité complexe et diverse. Au sein de l'Etat comme au sein des associations, **il y a des tensions et des forces qui s'opposent ou agissent en complémentarité.**

Au sein même de ce qu'on nomme « le pouvoir », **il y a des jeux permanents de pouvoirs et de contre-pouvoirs entre ses composantes.**

Le paysage du pouvoir est diversifié et changeant.

Une association peut être comparée à une mini-démocratie ou un « micro-Etat ». Dans cet ordre d'idée, il serait intéressant de questionner les processus de décision au sein même des associations. Comment gèrent-elles ce processus ? Comment est abordée la question du pouvoir en leur sein ? Est-ce qu'elles mettent en avant la concertation avec l'ensemble des membres de l'AG ? Ou est-ce que c'est plutôt le CA qui a la main et qui prend les décisions ?

Observer l'écosystème d'une association permet de comprendre la complexité des relations qui se nouent entre ses différentes composantes. Cette analyse peut permettre de poser un regard sur l'Etat de manière macro et nuancée, en évitant tout antagonisme primaire.



Le fait associatif: Zoom sur l'immigration

Marco MARTINIELLO - CEDEM

Quand des personnes arrivent dans un pays, elles vont toujours essayer de s'associer avec d'autres, d'établir des contacts, de tenter de rechercher un soutien, pour éventuellement continuer un engagement qui existait dans le pays d'origine. Ainsi, les gens s'associent avant même de former des associations, on s'associe souvent de manière informelle. Nous parlons donc ici de **fait associatif**.

Depuis 40 ans, les choses ont beaucoup changé dans le monde associatif. Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de critères qu'auparavant qui entrent en ligne de compte pour la formation du fait associatif ou d'associations plus formalisées.



Concernant le fait associatif lié à l'immigration, l'origine, la nationalité ont joué un rôle important. Il ne s'agit pas de **communautarisme** mais lorsque l'individu arrive dans un endroit inconnu, il va essayer de trouver des gens qui sont originaires de la même

région, du même pays, voire du même village, qui parlent la même langue et qui sont face au même défi de trouver des marques dans leur nouvelle société.

Autrefois, beaucoup d'associations qui s'étaient formées sur la base d'une même origine exprimaient une vive volonté de se fédérer avec d'autres associations. Toutes ces personnes essayaient de travailler ensemble pour défendre les intérêts ou les droits qui étaient refusés aux personnes issues de l'immigration.

Concernant les relations avec le monde politique, nous constatons qu'un certain nombre de politiciens et de politiciennes d'origine étrangère proviennent du secteur associatif. Cela prouve la qualité et le dynamisme de certaines associations issues de l'immigration. Il est important de souligner cet aspect positif de nos sociétés actuelles. Jamais un immigré n'aurait pu accéder à des fonctions politiques dans les années 1980.

Enfin, les rôles de l'associatif sont :

- Faire bouger les lignes sur des enjeux de société que ce soit par l'action ou par une démarche de dialogue.
- Apporter une expertise de terrain sans le champ des politiques publiques.
- Jouer un rôle de pression sur le monde politique.

Dans une démocratie ouverte et participative, tenir compte des associations qui sont la voix de la société civile est fondamental.



Aicha ADAHMAN

Génération Espoir

Dans le monde associatif, il y a une nostalgie de liberté d'action totale. Les directives du pouvoir public sont ce qu'elles sont mais elles permettent aux associations d'exister, de se développer et d'aller plus loin dans leurs actions. Cependant, elles doivent faire face à une certaine rigidité des pouvoirs publics.

Les associations sont des espaces on l'on s'interroge et où l'on tente de faire bouger les lignes. Le monde associatif a pour objectif l'amélioration de la société, c'est donc dans l'intérêt du politique d'en faciliter le fonctionnement.

Elles ont aussi un rôle de contre-pouvoir, c'est une responsabilité du tissu associatif de réagir face à des directives ou injonctions venant du politique sans concertation. C'est une forme de complémentarité aux politiques, en effet, le tissu associatif est ancré dans la réalité du terrain, leur expertise remonte donc aux décideurs.



David CUSATTO

Maison de l'Amérique Latine

Il y a tout de même des avancées positives, aujourd'hui, les communautés étrangères se sont prises en main pour développer une politique de reconnaissance des communautés au sein de la société belge, que ce soit au niveau politique, économique, culturel, académique... Il faut renforcer ce travail de reconnaissance des communautés pour constituer une société multiculturelle.

D'un point de vue politique, il est plus que nécessaire que les différentes communautés et associations s'organisent davantage. Pour l'instant, il y a une espèce de confiscation du débat de la part des autorités publiques sur la question de l'intégration des personnes étrangères. Ils discutent à huit clos en faisant appel à des associations spécialisés et ensuite ils imposent.



Spyros AMORANITIS

IRFAM

Certains travaux de l'IRFAM ont mis en évidence l'importance de soutenir la vie associative des migrants. Il s'agit d'un secteur important du monde associatif. Il faut donc que le monde associatif puisse apporter, aux migrants comme à la société civile de manière générale, un appui de sorte à faire face aux manquements du monde politique.

Aujourd'hui, le monde politique est en désaccord avec une certaine partie du monde associatif sur des éléments en lien avec la gestion et les résultats.

Il existe une grande difficulté pour impliquer les associations de migrants dans la consultation politique. Des lieux de paroles et d'échange ont été créés à un moment donné mais ceux-ci ne sont pas suffisamment investis.



Alexandre ANSAY

CBAI

L'associatif issu de l'immigration est un associatif fondé par des personnes en situation d'immigration. Dans les années 70-80, c'est ce qu'on appelait « l'associatif migrant ». Cela est un phénomène récent.

Aujourd'hui, nous parlons également d'« associations de migrants », qui est le phénomène de la création de collectifs dans lesquels se retrouvent des migrants pour y bénéficier d'une forme de solidarité communautaire. Malheureusement, il est souvent difficile de se constituer en collectif et d'exister en tant que tel, d'entrer en contact avec les pouvoirs publics, d'entrer dans les stratégies de mobilisation en lien avec l'espace public. En Belgique francophone, ces collectifs n'ont pas encore suffisamment de poids dans la société.

Ces collectifs sont des acteurs légitimes dans la mesure où ils détiennent une expertise sur leurs composantes, sur les personnes qui les composent, leur être et leur identité. Les collectifs ont la légitimité de pouvoir réfléchir sur le devenir, les conditions d'existence et l'environnement quotidien du migrant. Il semble donc fondamental d'aller de plus en plus vers un déploiement des politiques publiques incluant ces collectifs comme une composante des processus décisionnels.

Thématique 2

ASSOCIATIF, UNE SYNERGIE POUR UNE PAROLE COMMUNE

Introduction

Plateformes et fédérations : espaces d'engagement ou organes d'institutionnalisation ? Telle est la question posée pour mesurer la synergie au sein de l'associatif.

Afin de coordonner les missions de chaque association, plusieurs options se présentent : le regroupement par secteur d'activité, le regroupement selon une « matière » propre, ou encore le regroupement libre et citoyen. Un des objectifs poursuivis est d'être

un interlocuteur à part entière face aux décideurs de la chose publique mais aussi et surtout d'être un espace de concertation et de réflexion continue pour faire de l'associatif et de ses vertus un point de départ de chaque association pour fonder et développer ses projets comme ses plaidoyers. Ces groupements et plateformes sont-ils aujourd'hui capables de préserver leur liberté associative et d'échapper à une institutionnalisation qui parle en termes de survie et de logique comptable et quantitative ?

Guide d'entretien

L'associatif est-il en mesure d'élever une parole commune en vue d'un plaidoyer ?

La concertation et l'action en commun doivent-elles se limiter à des revendications « de gestion » ou plutôt s'ouvrir vers un plaidoyer porteur d'une vision de société.

La synergie entre associations n'existe pas ou peu. La professionnalisation va-t-elle accentuer davantage ou amoindrir cette force commune ?

Quel impact de la polarisation sur le renforcement de la synergie associative ?

Quelles sont les limites et freins à l'engagement associatif ?

Plateformes et fédérations : sont-elles des espaces de concertation et de revendication des associations (pour élever une parole commune/action commune) ou sont-elles des obligations décrétées sans visées ?

Comment faire pour élever une parole commune de l'associatif (non pour défendre son financement mais pour revendiquer son implication dans la chose commune) ?

La force de l'associatif réside dans la synergie de ces acteurs qui fait de lui un acteur à part entière capable de dialoguer et de se concerter avec le politique égal à égal ?

Quelle participation et quelle contribution des équipes permanentes dans la synergie et l'élévation de la parole commune au sein des associations

Synthèse des entretiens



Fédérer pour une meilleure intégration

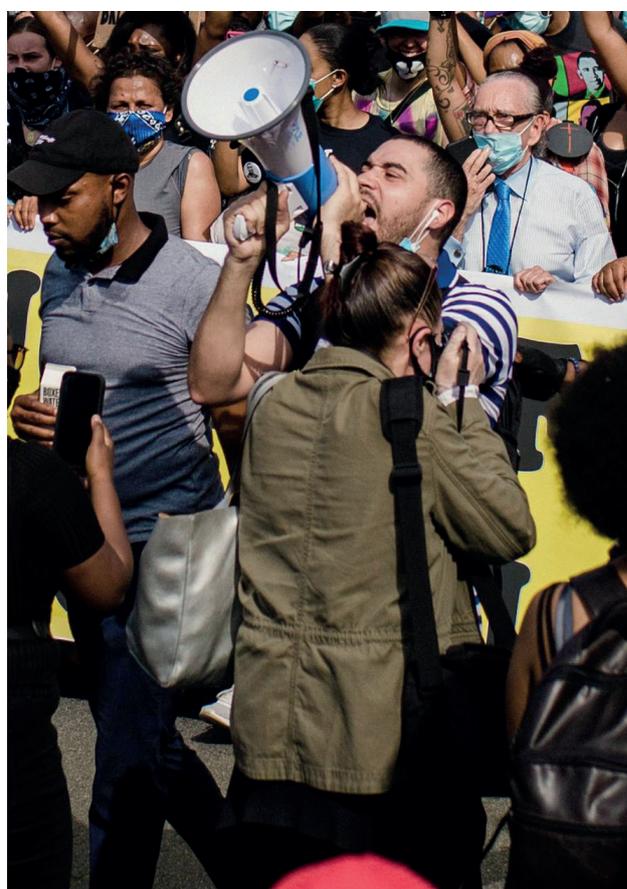
Benoîte DESSICY - CAI

Le CAI remplit trois rôles : un rôle d'expertise méthodologique, un rôle d'activateur sociétal et un rôle de plaidoyer.

Il interpelle les représentants politiques au sens de donner une meilleure connaissance sur les matières dont il est en charge, de construire des propositions politiques de façon à pouvoir accompagner une prise de décision éclairée des organes de décision. Pour ce faire, il construit des recommandations avec et vers les acteurs de terrain présents dans son réseau.

Le contexte régional et la composition-même du CAI guident ses actions. Le travail du CAI est repensé au quotidien, il s'adapte aux missions confiées et qui consolident la structure du CAI. Néanmoins, le même projet de société avec l'approche interculturelle est défendu. Les travailleurs veillent à la mise en place d'une politique coordonnée et concertée et développent des stratégies et des modes de travail inspirés de l'action collective.

La dilution du statut des ASBL dans le code des sociétés et associations a suscité craintes et appréhension. De ce fait, des séances d'informations et un accompagnement des associations du secteur se sont imposées et avec sa fédération d'employeurs que le CAI a fait des propositions politiques pour garantir la nature et l'éthique même de ce travail associatif.



Au centre de ses propositions, la demande d'application de la charte associative demeure d'actualité.

Il est clair que l'associatif doit mettre en avant la finalité sociale avant tout, ce qui le distingue des sociétés dont la finalité reste économique.



Un syndicalisme au rythme du non-marchand

Geneviève MAIRESSE et Jennifer NEILZ – FESEFA

La FESEFA publie en 2021 un ouvrage collectif autour d'un plaidoyer sur la liberté associative.

En effet, depuis plusieurs années, la fédération constate des remises en question importantes des principes de la liberté associative. C'est dans ce contexte qu'une réflexion collective a été initiée en 2018 afin de sensibiliser, informer et défendre les fondamentaux d'un fonctionnement démocratique.

Un des rôles majeurs de la FESEFA est la défense des intérêts de ses membres, via la représentation.

FESEFA soutient le fait associatif et son développement et travaille à garantir son autonomie d'action. Elle estime que les corps intermédiaires, entre publics et pouvoir sont indispensables dans une société démocratique. Leur constat est que le fait associatif est régulièrement mis à mal, voire menacé.

Collectivement, FESEFA développe un plaidoyer qui réhabilite et relégitime le fait associatif et ses fondements :

- L'autonomie associative.
- Le caractère suffisamment subversif ainsi que la dimension politique des projets E.P.
- Les objectifs d'émancipation et de transformation sociale.
- L'objectif étant d'organiser activement et collectivement la parole citoyenne et de l'accompagner dans cette démarche.

Il s'agit donc de représenter un secteur dans sa dimension associative et ses valeurs et de développer d'autres espaces/ discours de légitimation que ceux liés par exemple aux objectifs des politiques de l'emploi, même si la professionnalisation de ce secteur a permis le déploiement de ses projets.

Les dernières modifications du code des sociétés et des associations risquent de mettre en péril les fondements de la loi de 1921. Par ces modifications visant le cadre organisationnel des associations, c'est l'identité même du champ associatif qui est touchée, sa liberté d'**auto-organisation**. En définitive, c'est le sens du fait associatif ou de l'intérêt général qui sont gommés au profit d'un glissement vers le monde économique. Cette entrée des associations dans le champ de la notion « d'entreprise » laisse craindre des transformations importantes de leur identité non marchande, de leurs capacités d'action en tant que corps intermédiaires et de leurs forces mobilisatrices pour le bien commun de la collectivité. Elle remet également en question les spécificités d'associations « sans but lucratif » : bénéficiaires de subventions publiques, jouir d'un certain nombre d'avantages fiscaux, etc.

L'autonomie associative résistera-t-elle aux assauts d'un modèle capitaliste dominant ?

L'objectif est de construire une force collective critique et constructive.



« Faire association aujourd’hui... et demain ? »
Un collectif entre questionnement et mobilisation

Pierre SMET et Geoffroy CARLY - Collectif 21

Le collectif regroupe un ensemble d’associations qui ont pris conscience de ce qui se jouait autour du versement du statut des ASBL dans le code des sociétés et associations.

Les discours, tendant à permettre les activités lucratives au sein des associations, sont inhérents à l’évolution des structures associatives. On se retrouve aujourd’hui avec des organisations qui se sont professionnalisées, qui se sont institutionnalisées et qui ont engagé des personnes qui ne sont pas les gens qui ont créé ces organisations dans une perspective de transformation sociale.

Aujourd’hui, on rencontre donc des profils qui sont parfois plus des gestionnaires que des militants, même si on peut être à la fois gestionnaire et militant. On rencontre des profils d’associations et de professionnels qui ne sont plus ce qu’elles étaient hier.



Mais ce qui est important, c’est de se demander comment on entretient une culture selon laquelle l’association est autre chose qu’une entreprise comme les autres ? Le décret d’éducation permanente le permet, même si au demeurant, le cadre reste très normé en termes d’axes, de pratiques et du comment les actions ou les analyses sont valorisées... Certaines productions sont reconues, d’autres non. La marge de manœuvre s’est réduite. Cela questionne le rapport de l’associatif à l’état.

Le décret éducation permanente institue le fait qu’on peut critiquer l’état, ce qui est gage de bonne santé démocratique. Comment entretenir le fait que l’état se donne lui-même les moyens d’être contesté ?

Les associations ont pour mandat de révéler les injustices, de proposer des alternatives, et cela relève du politique.

Dans ce sens, l’émergence de formes de contre-pouvoir,

mais aussi la prise en charge et la création d’un sentiment de solidarité ne cessent de s’accroître.

La diversité de l’associatif, c’est aussi une diversité de vue et de finalités, voire de motivations profondes. Une ASBL peut être fondée par intérêt personnel or, l’associatif, c’est dévoiler l’injustice, mener des combats, apporter quelque chose de bénéfique à la société.

Il convient de circonscrire ce qu’est l’associatif : d’une part la forme juridique qui permet de réaliser certaines choses, et d’autre part, un associatif qui se veut situé politiquement, qui revendique de jouer un rôle dans la société, dans la conflictualité, dans le débat, dans la production d’alternatives et d’initiatives.

Le corps associatif doit rester un espace où on garantit à différentes catégories de personne des droits démocratiques, de résistance et de revendication.

Si on peut arriver à resituer l’associatif à la fois dans son histoire : comment est-ce qu’il est devenu ce qu’il est aujourd’hui, et à établir les balises de manière à ce qu’on ne confonde pas tout demain, tout en revendiquant des formes d’existence démocratique complémentaires à l’État, le grand risque est de cantonner l’associatif dans des postures fonctionnelles, exclusivement, et de moins en moins politiques. À cet égard, la charte associative constitue un bon outil malheureusement, elle a été escamotée depuis plusieurs législatures.

À ces problématiques, s’ajoute un élément important, à savoir : la continuité générationnelle. Au sein des associations, peu de place est laissée pour les jeunes générations. Le défi est de savoir comment faire pour que les jeunes se mettent autour de la table et comment les laisser bousculer les fondateurs.



L'associatif, petits pas et grands ponts

Jean-Luc MANISE - CESEP

Quand le secteur se mobilise et se regroupe et fait des **ponts**, il y a moyen d'aboutir à une visibilité et à une réelle action. Une continuité d'action existe pour apporter au niveau de la société civile et sur la place publique, des propositions concrètes, sociales et politiques qui rompent avec le modèle de marchandisation et de professionnalisation du secteur.

Plusieurs initiatives (« Ce qui nous rassemble », « Faites le travail », « le collectif 21 ») se croisent et s'entremêlent, elles se supportent l'une et l'autre mais elles ont toute leur spécificité. Le sens de l'action associative et collective est ainsi revivifié. Pour avoir un effet sur la société, il faut former une équipe, faire des propositions.

Si l'associatif est attaqué, il doit se défendre pour assurer ses missions en s'appuyant sur la loi, la mobilisation et la visibilité de son action. Il ne doit pas non plus éternellement attendre d'un pouvoir public qu'il finance l'entièreté des actions qu'on aimerait voir mener au nom de la démocratie. Il faut s'emparer de ces questions sans attendre la validation par un pouvoir public. Après, ce travail peut être présenté au politique.

La mobilisation est clairement le levier par lequel on peut atteindre la force publique. Le secteur associatif doit absolument jouer un rôle dans cette recherche d'autonomie, avec son public mais surtout dans son fonctionnement.





Dix ans de défense des libertés associatives

Jean-Baptiste JOBARD - CAC

Il faut multiplier les espaces-temps réflexifs. Ce temps doit être investi pour situer l'action associative dans une histoire globale et au sein d'une histoire des luttes sociales. C'est aussi tenter de définir un futur souhaitable. Il est également utile d'identifier les adversaires ou au contraire renforcer les alliances. Il convient de retrouver l'espoir de détruire la misère, et non de se complaire dans un rôle dont la plus haute ambition reste de l'amoindrir.

Il faut créer des conditions d'échanges fructueux et féconds. L'interactive associative doit se créer à

plusieurs niveaux : local, national et international. A chaque niveau, les enjeux sont cruciaux. Au niveau européen, un dialogue entre représentants du monde associatif et élus européens semble assez indispensable en vue des questionnements à venir sur le statut associatif en Europe.

Les réflexions commencent par l'exploration de ce qui s'invente déjà comme réponse au sein du monde associatif. Ensuite, une confrontation des idées doit être organisée.



La liberté associative préliminaire pour un dialogue constructif

Sarah DE LIAMCHINE - PAC

Il faut revenir à la **charte associative** qui définissait une certaine forme de **liberté** à la fois sur les modes et les choix politiques des associations. Cette **liberté associative** doit apparaître comme une base pour laquelle l'ensemble du monde associatif doit se battre.

Il doit exister deux sortes de plaidoyers. Celui propre à l'association en lien ou non avec sa philosophie, son pilier et un plaidoyer autour des projets politiques globaux qui réunissent alors un ensemble d'associations.

Le problème est rarement le premier pas, c'est, souvent, ce qui suit. Il est impératif de rester vigilants même si une partie du combat est déjà perdue. La difficulté du secteur associatif face à ces problématiques est qu'il est hétérogène, davantage porté sur les aspects méta. Trop de temps passe entre le moment où les mesures sont lancées et le temps de réfléchir et de mettre en place des revendications et des actions.



Zoom sur l'immigration Le fait associatif

Marco MARTINIELLO - CEDEM

Si nous voulons être transparents, il faut remettre en cause le monde associatif en lui-même. Certains discours témoignent d'une certaine fragmentation du tissu associatif et de luttes internes. Il faut absolument dépasser ces luttes pour rétablir un plaidoyer et des actions en commun. La fragmentation de la société n'est rien autre qu'une autre forme de l'individualisme sans cesse grandissant dans nos démocraties.



Logique du marchand : abdication ou résistance

Bruno PONCELET - CEPAG

Le monde associatif n'arrive pas à fédérer suffisamment autour des enjeux clés et des vrais combats. Le monde associatif doit impérativement s'unir pour défendre des problèmes prioritaires et notamment essayer de trancher ce lien de l'union sacrée entre le monde marchand et le monde étatique.

Le travail des associations est d'essayer de planter des graines en espérant qu'elles fassent germer de l'intelligence collective.



Espaces de coordinations et réseaux pluralistes

Arnaud ZACHARIE - CNCD 11-11-11

- Il est nécessaire de créer des synergies pour se faire entendre et avoir un impact sur les responsables politiques. L'enjeu pour les organisations de la société civile, c'est d'être suffisamment représentatives pour pouvoir mobiliser les citoyens sur une base beaucoup plus large et pouvoir démontrer aux politiques ce soutien populaire très large. La capacité à s'unir et à créer une forme de synergie associative capable de se renforcer dans le but de s'imposer à la table des concertations avec le politique.

Thématique 3

ENGAGEMENT ET PROFESSIONNALISATION

Introduction

Interroger des acteurs de premier plan sur l'identité de l'associatif puis sur les outils et espaces de coordination est un prélude nécessaire pour confronter l'engagement à la professionnalisation et apprécier cette équation dans ses différents prismes et notamment dans le cadre des relations institutions publiques et associatif. Cette relation qui demeure confuse et qui vacille entre amour-haine, complicité-méfiance.

Au centre de cette équation, faut-il pointer les responsabilités respectives ou plutôt, face aux contraintes

administratives, recentrer l'associatif sur son engagement ?

Professionnaliser n'est pas bureaucratiser. La professionnalisation ne peut nullement affecter le projet associatif par contre ne devrait-elle pas se limiter à renforcer les structures de son fonctionnement ? Autrement dit, peut-on considérer que si la professionnalisation peut assurer la survie de l'association, elle ne peut, par contre, pas porter préjudice aux fondamentaux et au sens de l'associatif ?

Guide d'entretien

Quelle relation entre engagement et professionnalisation dans l'action associative ?

La professionnalisation est-elle une manière d'institutionnaliser l'associatif ou plutôt un cadre pour renforcer son engagement et son action ?

Comment l'équipe permanente peut s'inscrire dans le plaidoyer de l'association/employeur voire l'orienter et le transformer ?

Comment qualifier le rapport entre décideurs et acteurs associatifs ?

Comment rester fidèles aux fondamentaux de l'action associative militantisme, malgré les pressions de marché et les orientations politiques des pouvoirs publics qui en découlent ?

Politique-associatif : un dialogue ou une subordination ? Une complémentarité ou une méfiance ?

Les subventions : un droit des associations ou un octroi des politiques ?

Quelle doit être, selon vous, la participation de l'associatif à la chose publique ?

Comment les associations peuvent-elles développer une action politique en lien avec le débat de société ?

Quels types de rapports et de collaborations l'associatif entretient-il ou devrait-il entretenir avec les autres corps intermédiaires (politiques, syndicats, médias, ...) ?

Le dialogue avec le politique doit-il se limiter à la question des financements et de l'organisation, ou doit-il aussi s'ouvrir aux enjeux de transformations de la société ?

La démocratie se porte mal, y a-t-il un lien de causalité entre cet état de santé et cet affaiblissement du monde associatif ?

Synthèse des entretiens



La dynamique du non lucratif

Jean CORNIL - PAC

Il y a de nouveaux combats parce qu'il y a de nouveaux enjeux. Cela ne veut pas dire que les anciennes luttes ont perdu de leur pertinence.

Il y a aussi de nouvelles formes d'engagement, de militance, en effet, l'engagement des gens dans l'associatif a changé. Désormais, les gens s'associent plus sur des thématiques spécifiques de manière plus spontanée. On va militer à des moments différents de sa vie, à des moments de la semaine et on ne va plus être un militant permanent. Il y a la vie associative, la vie familiale et la vie professionnelle. C'est une recomposition des temps de vie où la vie associative se transforme.

Il y a, d'autre part, une logique de management et de marchandisation des associations qui est le reflet global de la société où la sphère marchande prend de plus en plus de place au détriment des biens communs d'intérêt général.

D'un côté, il y a l'associatif qui, pour obtenir des subventions, se plie à des contraintes administratives au niveau juridique de plus en plus fortes et d'un autre côté il y a des mouvements qui déjouent ces contraintes parce qu'elles veulent garder leur spontanéité. Ces associations refusent les subventions parce qu'elles ne souhaitent pas s'inscrire dans un cadre figé et subir un contrôle de l'Etat.

Au final, c'est un équilibre qu'il faut trouver et peut-être que l'avenir des associations ce sont celles qui parviendront à combiner leur fraîcheur, leur adaptation, leur spontanéité avec la capacité de répondre à un certain nombre de critères de subventionnements.

La vie associative est aussi un rempart contre un extrémisme potentiellement dangereux surtout maintenant avec la crise.



La logique de la gratuité, du bien commun, donc la logique associative, sans but lucratif est absolument clé. Les ASBL sont une force de résistance à cette marée montante de la marchandisation. Il y a tout un pan fondamental du bien commun, de la coopération, de l'intérêt collectif qui est à la fois représenté par l'Etat mais qui est aussi représenté par le monde associatif qui est un contre-pouvoir à l'argent.



L'éducation à la citoyenneté mondiale dans le paysage associatif

Gautier PIROTTE - ULG

Plus on donne de la liberté aux gens, plus on les responsabilise. Les associations aimeraient être militantes mais toute une série de contraintes rendent ce militantisme plus compliqué à mettre en œuvre.

En Belgique, on a mis en place un système au sein duquel l'associatif est aux prises avec un Etat subsidiant. Les rapports entre l'Etat et la société civile en Belgique sont très complexes. C'est la société civile qui participe à façonner l'Etat. L'Etat belge est un Etat qui doit composer avec sa société civile et la société civile le sait. Mais on assiste à une défiance accrue des systèmes politiques envers leur société civile. D'un côté, on a une droite très prononcée qui voit d'un bon œil tout ce qui est initiative privée mais qui s'est rendu compte que la société civile dans le modèle de subsidiarité est une société civile assez à gauche dans ses prétentions, son discours, son financement.



Avec des ministres socialistes comme libéraux qui ont poussé à responsabiliser les ONG. C'est ce qu'on appelle la professionnalisation des acteurs des ONG.

Cette professionnalisation, c'est une recherche d'une plus grande efficacité, d'une meilleure gestion, d'une gestion transparente des fonds publics. Les ONG sont contraintes à déployer beaucoup d'énergie

pour s'adapter aux diverses réformes et survivre à ce contexte extrêmement évolutif. Ce mécanisme de professionnalisation réduit l'espace d'expression du militantisme.

La professionnalisation peut constituer un frein au développement des actions militantes ?

Le militantisme qui a permis à la société civile organisée notamment le secteur associatif d'émerger et de se faire reconnaître comme interlocuteur de l'Etat apparaît maintenant presque comme un obstacle à leur reconnaissance étatique, à leur bon fonctionnement, à leur professionnalisation.

C'est très difficile pour toutes ces structures qui ont une reconnaissance institutionnelle et sont des rouages du système politique, d'être à la fois du côté du pouvoir et du contre-pouvoir.

Une deuxième forme de structures associatives est en train d'émerger. Ces associations ont bien compris que l'institutionnalisation pouvait être un frein à leur militantisme et à leur engagement. Elles cherchent à créer des modèles de fonctionnement plus autonomes. On voit par ailleurs de plus en plus de petites structures qui ne veulent pas être associées à ces corps intermédiaires, à ces piliers, qui se débrouillent par elles-mêmes, qui mettent en place des dispositifs économiques qui leur sont propres. Elles peuvent développer des discours plus radicaux. D'un côté, nous avons les acteurs institutionnalisés et de l'autre, ces nouvelles structures qui les débordent, et qui commencent à avoir une visibilité médiatique par moments. Une société civile pirate. Jusqu'à quel point il peut y avoir une convergence des luttes ou pas ?



Professionnalisation, engagement : méfaits et bienfaits

Philippe ANDRIANNE - Form Association

Il est important de comprendre qu'il existe deux types d'associatif : celui qui bénéficie d'emplois et celui qui n'en a pas. Ainsi, le CSA va davantage impacter ce type d'association qui n'est pas préparée aux normes et aux codes imposés par la professionnalisation.

Toutefois, la professionnalisation peut s'avérer nécessaire pour structurer l'emploi dans le secteur. Donc, pour certaines associations, le CSA peut être un cadre qui peut les accompagner.

L'action associative et la question de l'engagement qui en découle connaissent de réelles difficultés actuellement. Nous assistons à un engagement beaucoup plus immédiat et ponctuel qu'à un engagement dans la durée. L'engagement volontaire devient rare. En effet, beaucoup de personnes espèrent trouver un emploi, une rémunération à travers un engagement.

Le Code des sociétés/associations a également renforcé cette difficulté de l'action associative et rend la responsabilité des gens qui s'engagent à des fonc-

tions de gestion plus compliquées. Le contrôle fait que l'engagement semble plus difficile pour le citoyen d'aujourd'hui.

Malgré toutes ces difficultés liées à la gestion administrative, le monde associatif se mobilise toujours autant. Il y a encore beaucoup d'associations qui n'ont pas la possibilité de créer de l'emploi, où les volontaires font tout.

Au-delà de la question de l'engagement ou de celle de la professionnalisation, il est impératif de revenir aux fondamentaux de l'action associative. Il faut que chaque association s'organise avec ses forces et ses faiblesses pour éviter que l'administration de l'ASBL ne prenne trop de place ou encore que la direction ne domine l'ensemble de la structure en façonnant la structure à son image ou à sa vision. Les statuts d'une ASBL permettent d'éviter cela en faisant en sorte que la place de la démocratie et de la gouvernance collective priment.



L'obsolescence du citoyen

Samuel MARÉCHAL - GSARA

Seule une gestion autonome de la société est agissante, humaine et pertinente. À partir du moment où une association reçoit des subsides, elle est soumise aux pouvoirs publics, et tout rapport à l'argent est contraignant. Il ne permet pas la liberté d'expression.



Logique du marchand : abdication ou résistance

Bruno PONCELET - CEPAG

Les gens deviennent aveugles aux détresses qui se passent autour d'eux ou aux combats qui devraient être menés. Il devient difficile de fédérer des gens pour des combats politiques citoyens. Les conquêtes ouvrières ont offert une vie meilleure à beaucoup de gens dans la société mais cela a favorisé un désintérêt pour la lutte et le combat politique. La problématique en lien avec la professionnalisation des associations fait partie de ce constat.

Il faudrait une plus grande mobilisation contre le mode de société qui nous est vendu actuellement. Il faut que le citoyen comprenne et se dise que ce monde-là est inacceptable et qu'il est grand temps d'y mettre fin pour construire des choses plus belles.



L'action syndicale un creuset pour l'associatif des migrants

Necati CELIK - SIMA

La professionnalisation du secteur renforce l'associatif, elle lui donne un poids et une certaine crédibilité. Il faut également donner un service de qualité au public.

Dans le cadre de l'EP, cette professionnalisation n'impliquera certainement pas plus de compte à rendre aux pouvoirs publics.

Il faut considérer le contexte dans lequel évolue l'association. Au cours des 50 dernières années, le monde associatif a fortement bougé en s'adaptant aux besoins et aux réalités du terrain. Il ne faut d'ailleurs pas minimiser le rôle des syndicats dans cette évolution de l'associatif issu de l'immigration.

Aujourd'hui, le monde associatif se trouve dans un

nouveau contexte, et la nouvelle loi sur les codes des sociétés et des associations en fait partie. Il s'agit là d'une évolution importante parce qu'en réalité cette loi ne répondait plus aux exigences du monde moderne. Le monde associatif s'est professionnalisé, il engage des milliers de personnes et est devenu un secteur à part entière qui pèse dans l'économie. Dès lors, il est tout à fait normal de le cadrer, de le structurer, de le professionnaliser.

Il faut effectivement aller vers plus de professionnalisme parce que l'on doit le respect aux gens et parce que c'est notre engagement vis-à-vis des pouvoirs publics et vis-à-vis de l'ensemble de tous les moyens qu'on met à notre disposition. Aussi, la professionnalisation renforce l'associatif, elle lui donne un poids et une certaine crédibilité.



Ne pas confondre loyauté et allégeance

Alexandre ANSAY - CBAI

L'associatif issu de l'immigration constitué sous forme d'ASBL est-elle actrice ou subit-elle les politiques publiques ? Beaucoup d'associations sont à la fois actrices mais aussi, doivent composer avec des logiques imposées par les pouvoirs publics.

Une association se doit d'être loyale avec le pouvoir public qui lui donne un subside. Il s'agit là d'une question de **loyauté** à ne pas confondre avec de la **fidélité** ou de l'allégeance. **Cette loyauté autorise le conflit**, tandis que la fidélité empêche les associations de pouvoir mettre leur âme et leurs spécificités dans l'action destinée à leur public.

Aujourd'hui, le débat sur la professionnalisation, l'engagement et le militantisme revient sur le devant de la scène. L'acteur du monde associatif doit être capable de construire des conditions pour que le public

se sente autorisé à énoncer des paroles sur ce qui lui arrive, sur sa vision du monde, et sur comment il entend exercer un contre-pouvoir sur toute une série d'enjeux de société.

La nouvelle législation veut assujettir le monde associatif au monde de l'entreprise, il faut être vigilant car une association a sa raison d'être. Un autre risque concerne la concurrence qui va naître de la nouvelle réglementation. Des acteurs du monde privé vont commencer à pouvoir répondre à des appels à projets qui étaient jusque-là destinées à des associations. Cet alignement de la vie associative sur des logiques marchandes va peser sur le monde associatif.

Le non marchand favorise la solidarité, « le pari de l'autre » quand le marchand prône la rentabilité et l'intérêt individuel.



Institutionnalisation et contre-pouvoir

Patrick CHARLIER - UNIA

En ce qui concerne le secteur de l'Education permanente et de l'associatif en général, un des enjeux majeurs est de savoir si la volonté des décideurs d'affecter des moyens à des politiques particulières et donc d'orienter les actions et les projets des associations dans un sens qui n'est pas nécessairement ou entièrement le sens qu'elles estiment être le plus important. Si on octroie des subsides, il faut que cela puisse se traduire en résultats. De ce fait : jusqu'où une association qui a des visées d'émancipation va-t-elle devoir dénaturer sa raison d'être pour pouvoir continuer à bénéficier de subsides, de financements ?



Conquérir une liberté critique, construire la solidarité

Joseph PIRSON - UCL

L'action du monde associatif est importante car elle permet de porter une parole critique sur la société. Les limites de l'engagement ne viennent pas de la législation. Que l'on soit passé d'un subventionnement global à un subventionnement par projet, c'est intéressant car on est obligé de préciser ce qu'on fait. Mais cela a aussi des effets pervers, finalement les professionnels des associations passent énormément de temps à monter des dossiers et à chercher des subventions. C'est du temps qui ne peut pas être consacré au travail très concret de mise en relation des personnes et des groupes. Cela fait qu'il y a une vitalité des associations locales aujourd'hui par rapport aux grosses associations où le travail organisationnel est très prenant et où se créent des phénomènes d'autocensure.

Il y a toujours un travail où on est amené à déconstruire ce qu'on considère comme absolu, comme n'étant pas à remettre en question. Ce travail, c'est dans l'association qu'on peut le construire. Certes, il y a la responsabilité du politique. Mais il y a toujours intérêt à ce qu'il y ait un mouvement de va et vient et donc d'interpellation. Sinon l'associatif fonctionne en vase clos, dans lequel on refait le monde en circuit fermé, et le politique de son côté ne songe qu'à gérer. Il y a un devoir d'interpellation, mais pas par des raccourcis.

Il faut redonner de l'importance au collectif. Il s'agit d'allouer les moyens en faveur d'un travail local qui permette de tisser du lien, mais du lien qui soit à la fois économique, social et culturel pour contrer le glissement vers une société de plus en plus atomisée.



Documenter les luttes sociales

Jérôme PERAYA - KRASNYI

Le Collectif KRASNYI est une ASBL composée de bénévoles. Cela constitue à la fois une force et une faiblesse. Cela dépend de l'énergie que chacun est disposé à investir dans le projet. Dans toute organisation, il y a un rapport qui peut être analysé sous l'angle de ce que l'individu peut apporter au collectif et ce que le collectif peut apporter à l'individu.

La recherche de subsides risquerait de nous amener à chercher à faire des choses qui rentrent dans les cases.

La transformation sociale, être acteur de transformation sociale, cela continue d'avoir du sens, c'est bien pour cela qu'on se met en lutte. On peut comprendre toutefois que, dans une certaine routine, une certaine ritualisation, liée notamment à la professionnalisation et au salariat, on puisse perdre cette flamme qui prenait aux tripes.



Le monde associatif et le monde politique, quelle complémentarité dans la sphère publique ?

Baptiste DE REYMAEKER - CFWB

Après la seconde guerre mondiale, le rapport entre le pouvoir (ou l'Etat) et le monde associatif a changé. De plus en plus de missions propres aux services publics sont confiées, relayées au secteur associatif.

Pour certains, il s'agit de l'instauration d'une relation de sous-traitance, une forme de privatisation rampante. Pour d'autres, un souhait de l'Etat de favoriser la participation associative et citoyenne à la chose publique.

D'un certain point de vue, l'institutionnalisation de certains secteurs associatifs permet de pérenniser et de donner la possibilité aux associations de développer des actions et des visions sur du long terme. Mais l'institutionnalisation peut aussi scléroser les actions car la vie et la survie de l'association devient l'objet social de l'institution.

Se questionner sur les espaces de concertation, garantir que ces espaces soient des espaces de co-constructions et que la participation citoyenne à la chose politique soit plus profonde.

Il faut reconnaître qu'il y a une crise de la démocratie et une crise de la représentativité. Les associations doivent s'interroger sur qui elles représentent et comment elles le font. Le monde associatif a changé, l'engagement a changé également, nous ne sommes plus sur des modes d'engagements citoyens où les personnes s'investissaient dans une association quasiment comme dans un projet de vie. Aujourd'hui nous sommes sur des modalités d'engagement avec beaucoup plus de discontinuités.



Pas de communautarisme, plutôt des stratégies identitaires

Spyros AMORANITIS - IRFAM

Gérer une association est une tâche complexe, il y a une volonté politique d'aller vers une certaine forme d'ingénierie du projet. La professionnalisation est certainement en lien avec cette nouvelle dynamique.

Rendre plus difficile l'accès au monde associatif à des associations de migrants n'est pas en adéquation avec les valeurs de liberté des sociétés occidentales. L'association doit permettre aux nouveaux arrivants de s'engager, de s'exprimer, de s'intéresser à la fois à ce qui se passe ici et à ce qui se passe dans son pays d'origine. Le migrant est un acteur de développement de double-espace, à la fois le pays dans lequel il est accueilli et son pays d'origine.



Dix ans de défense des libertés associatives

Jean-Baptiste JOBARD - CAC

L'engagement citoyen n'a pas attendu la communication du gouvernement et n'a eu besoin d'aucune injonction pour exister et faire vivre concrètement les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

« L'engagement résonne d'une étrange manière tout de même assez creuse ! »

On peut même considérer que cela renvoie à une sorte de cynisme car ces appels à la citoyenneté pour combler des besoins sociaux émanent de ceux qui sont aux manettes et qui sont justement responsables de l'accroissement de ces besoins.

Comment les associations peuvent-elles viser plus que la seule réparation des dégâts des politiques néo-libérales ?

Quels sont les leviers à activer pour permettre aux initiatives citoyennes associatives de donner la pleine mesure de leurs potentiels ?

Comment contribuer à de véritables changements systémiques pour une société plus solidaire, soutenable et participative ?

Dans quelle mesure peut-on conjuguer le militantisme et la professionnalisation ?

Le salariat formalise un lien de subordination, dans quelle mesure est-ce compatible avec le développement d'une capacité d'autonomie chez les travailleurs ? Comment organiser les conditions de possibilité d'échanges fructueux entre des savoirs qui ont des sources et des légitimités différentes ?



L'associatif, une réalité hétérogène

Hassan BOUSETTA - CEDEM

Chaque génération réinvente ses sujets même si la mobilisation concerne toujours une petite partie de la société, et ce, dans toutes les générations. L'action associative et ses questions naissent souvent suite à l'urgence de situation de détresse. Ce questionnement peut ensuite disparaître pour diverses raisons. Si nous considérons la vie d'une thématique ou d'une action associative, il faut également en accepter la mort.

Le degré de politisation, d'engagement, de confrontation avec l'autorité ne peut s'analyser simplement au vu d'une confrontation stérile entre ancienne et nouvelle génération.



L'associatif migrant acteur de sa propre histoire

David CUSATTO - Maison de la l'Amérique latine

Les pouvoirs publics ont une réelle difficulté à comprendre la réalité du terrain. Ils ne disposent pas suffisamment de moyens pour établir un dialogue constructif pour l'ensemble de la société. Et la question de la professionnalisation risque de ne pas améliorer ce constat.

Même si la professionnalisation peut s'avérer bénéfique pour les administrations de grandes associations, les petites associations, elles, risquent de disparaître. Un système de concurrence va se créer. L'idée n'est pas d'être contre la professionnalisation mais l'Etat doit pouvoir octroyer les moyens nécessaires pour permettre à l'associatif de se développer.

L'associatif va être confronté à une diminution de plus en plus importante de l'engagement.

L'associatif fait du surplace et c'est là que se pose le problème. Nous sommes confrontés à la difficulté de l'union associative et aussi à la problématique du développement associatif. **Le monde associatif se légalise de manière à pouvoir développer un rapport de force plus favorable qui permettra d'aller négocier avec les autorités.** Tant que le monde associatif ne sera pas fédéré, il sera toujours délaissé et avec des possibilités de négociation toujours réduites.



Les orientations économique-financières, un danger pour le non-marchand

Michel DE LAMOTTE - LES ENGAGÉS

Concernant la question de l'engagement, nous constatons qu'il ne cesse de se réduire au fur et à mesure du temps. Ceci constitue une difficulté et un obstacle majeur pour l'action associative et sa pérennité. Aujourd'hui, la pression du système est très forte au détriment du lien social.

C'est pour cette raison que les pouvoirs publics doivent continuer à accompagner les personnes qui font de l'engagement associatif leur priorité. **La subvention est une participation à la vie en société.**



Contre-pouvoir et complémentarité

Aicha ADAHMAN - Génération Espoir

La place de l'engagement est primordiale dans l'associatif. **Il s'agit, en fait, de l'ADN de l'association.** L'idée de départ de l'ASBL Génération Espoir existe toujours et n'a pas été endommagée par la reconnaissance de l'ASBL come ILI. Cependant, pour répondre et s'inscrire dans différents projets proposés par les pouvoirs publics, l'association a dû élargir son champ d'action. Via les décrets, les subsides, les autorités parviennent à éloigner des associations de leur projet de base.



Espaces de coordinations et réseaux pluralistes

Arnaud ZACHARIE - CNCD 11-11-11

« Pour certaines associations, la volonté, l'engagement et la détermination des acteurs de l'association suffisent à offrir à l'action associative une continuité dans le temps et l'espace ».

Inscrire une action dans la durée relève souvent du défi pour les associations. C'est sur ce point non négligeable que les associations professionnalisées prennent l'avantage, elles bénéficient d'une certaine stabilité.



L'associatif, un allié légitime pour repenser la société

Thierry WARMOES - PTB

Si le monde associatif est faible, c'est la société dans son ensemble qui s'affaiblit, il faut donc donner les moyens au monde associatif de se professionnaliser dans la communication, les réseaux sociaux et l'organisation générale.

LE PLAIDOYER

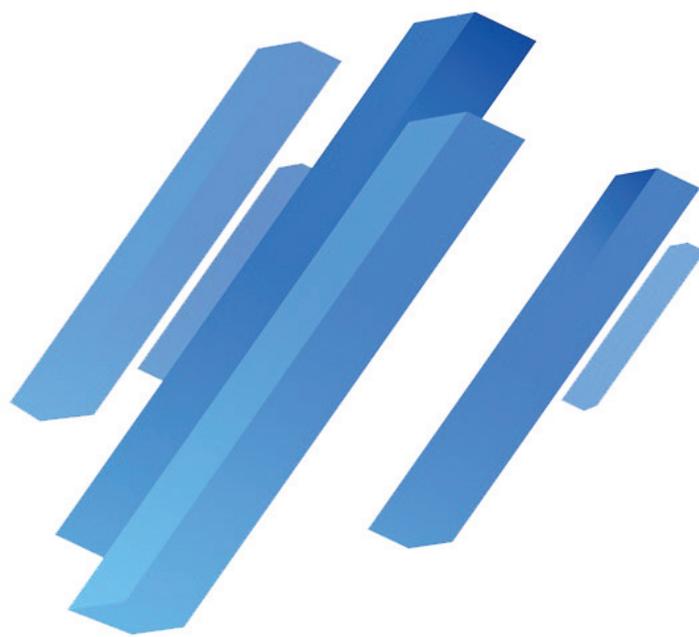
Pour l'Associatif

Un plaidoyer en commun



Collectif 21
101 ans d'associatif en Belgique... Et demain ?

CBCS | 
CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE



PRÉLIMINAIRE

L'affaiblissement des institutions démocratiques et de la société civile organisée rendent notre espace public sclérosé, dépourvu de tout imaginaire et intelligence collective pour penser le devenir de notre société.

Oublieux des acquis de la démocratie représentative, les contempteurs du politique, se massent au bord du fossé qui, à leurs yeux, les sépare de plus en plus de leurs élus.

Ils oublient le rôle fondamental, crucial même en ces temps incertains, de ce qu'on dénomme fort justement les corps intermédiaires c'est-à-dire toutes celles et tous ceux qui œuvrent ensemble jour après jour pour construire ou entretenir les ponts qui enjambent ce fossé.

Parmi ces corps intermédiaires, le secteur associatif, particulièrement présent dans notre pays, est une composante historique et actuelle. Il se décline dans une variété d'actions qui prennent en charge les expressions, les aspirations besoins de la société au travers d'un dialogue censé être permanent avec les décideurs.

Ce rôle fondamental s'inscrit dans la durée et non pas dans l'immédiateté, il est donc essentiel que l'Associatif s'érige, à travers des synergies efficaces, en véritable interlocuteur, capable de former une parole commune, d'anticiper sur les actions politiques, d'entrer en dialogue avec les institutions et l'institutionnel et, par là même, de penser ensemble des perspectives où la participation et les préoccupations des citoyens sont centrales.

Seule l'action et le mouvement continus permettent la stabilité d'une démocratie en quête d'une nouvelle participation, adaptée à son temps et à son espace qui garantisse l'équilibre entre les différents acteurs de la chose publique : citoyens, corps intermédiaires et politiques.

Soyez de celles et de ceux qui, avec nous, au travers de ce plaidoyer associatif, porteront haut et clair ce message afin que rien ni personne ne puisse s'attaquer aux fondations de la société libre, plurielle, inclusive, ouverte, soucieuse de toutes et tous ici et ailleurs que nous voulons léguer aux générations futures.

THÉMATIQUE 1

LA LIBERTÉ ASSOCIATIVE : POUR UN CADRE JURIDIQUE ADÉQUAT

La liberté associative est garantie par la constitution. L'abrogation de la loi de 1921 suscite à tout le moins un conflit symbolique entre les lois et néglige le principe de leur hiérarchie. Le Code des sociétés et des associations ne constitue pas une alternative à la loi de 21 et ne répond pas à ce prescrit. Mais, même si la hiérarchie du droit était rétablie, son aspect décrété ne peut se suffire à lui-même pour mettre la liberté associative en exergue et en mouvement.

Seul l'engagement constant et la vigilance continue peuvent lui procurer force et sens pour transformer l'octroi en acquis permanent.

1. Un cadre additionnel à la loi de 2019 sur le CSA (Codes des Sociétés et des Associations) doit se concrétiser qui reconnaisse explicitement l'éthique associative et non-marchande des associations.

2. Un esprit de coopération et de complémentarité doit guider le travail entre les associations et les pouvoirs publics, une relation sur pied d'égalité, le contraire d'une sous-traitance imposée.

3. Les rapports entre associatifs et pouvoirs publics doivent s'inscrire dans une coopération conflictuelle bien comprise.

Quand on parle de rapport social, on distingue deux pôles : la coopération et le conflit. Pour le premier, on coopère parce qu'on a un enjeu commun même si on n'a pas toujours les mêmes objectifs ; pour le second, chaque acteur a ses intérêts, ses valeurs, sa spécificité...

Quand il y a une relation de coopération conflictuelle, on a un rapport social fort.

Si on applique ce schéma aux relations entre associations et pouvoir public, un rapport de coopération conflictuelle, l'association peut être pleinement considérée comme une actrice lorsqu'elle coopère à un enjeu commun – au plus haut niveau de généralité, le « bien public » – et, qu'en même temps, elle peut faire entendre sa voix, ses intérêts, ses divergences.

4. Les pouvoirs publics doivent réaffirmer la liberté d'expression des associations et notamment l'exercice de leur capacité critique.

5. Les pouvoirs publics doivent traiter de façon égale et non discriminatoire les acteurs de services d'intérêt général et reconnaître l'expertise et les compétences associatives.

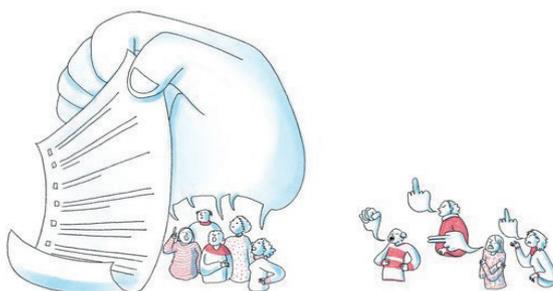


Illustration : Prisca Jourdain © CBCS

THÉMATIQUE 2

LES ASSOCIATIONS, CORPS INTERMÉDIAIRES LÉGITIMES, ACTEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES

La solidarité et la complémentarité entre acteurs de l'Associatif et les pouvoirs publics doivent se concrétiser dans des espaces de concertation et de co-construction des politiques publiques. Seule une collaboration intelligente entre acteurs de l'associatif et décideurs de la chose publique, associant l'efficacité à l'efficience, peut permettre de mettre en place des politiques d'information, de concertation, de suivi et d'évaluation.

Pouvoirs publics et corps intermédiaires et citoyens doivent, en outre, pouvoir s'allier et œuvrer ensemble afin de contrer les dérives de la marchandisation de tous les pans de la vie en société.

6. Les associations, sans se départir de leur indépendance, leur liberté et leur singularité, doivent construire entre elles des synergies solides et crédibles qui puissent faire de l'Associatif un véritable acteur et interlocuteur de la chose publique.
7. L'Associatif doit s'appropriier l'espace public et assurer une présence qualitative dans les différents espaces de concertation et une ouverture vers les autres corps intermédiaires pour construire une action collective et nourrir un discours commun.
8. Les fédérations ou regroupements d'associations doivent renforcer leur légitimité par une dynamique démocratique continue et, pour ce faire, doivent bénéficier davantage de moyens pour mettre en place des structures de rencontres et de travail en réel lien avec le terrain.
9. Acteur de la proximité, explorateur de la réalité du terrain, l'Associatif doit assurer une implication locale dans la chose publique et une présence sensée dans ses sphères de concertation.



Illustration : Prisca Jourdain © CBCS

THÉMATIQUE 3

LA TRANSMISSION DES VALEURS DU FAIT ASSOCIATIF

Associer et s'associer, c'est également revendiquer la cause et la place de l'Associatif pour renforcer les réflexions et actions individuelles et collectives et maintenir sa participation au sein des débats de société. La société a besoin d'un associatif fort, synergique et libre ; un Associatif qui s'organise et se professionnalise sans perdre son engagement et son militantisme ; un Associatif qui soit instrument et lieu de culture de la citoyenneté. Une place au sein des associations doit être réservée à la promotion du fait associatif lui-même et de ses raisons d'être, au-delà des buts sociaux, missions et activités de chacune d'entre-elles.

10. La société évolue. Aujourd'hui, professionnalisme, volontarisme et militantisme associatifs doivent se conjuguer et s'harmoniser dans les paroles et les actes.

11. L'Associatif, partie intégrante de l'espace public, doit être considéré comme un lieu de socialisation exerçant son droit à la citoyenneté active.

12. L'Associatif doit activer des espaces de formation pour repenser les valeurs et les fondamentaux du fait associatif et en garantir la pérennité. Il doit bénéficier d'une reconnaissance de la part des pouvoirs subsidiant de temps d'analyses, de réflexions et de formations internes.

13. L'action associative doit se libérer de toute subordination édictée sur le motif qu'elle reçoit de l'argent de l'État : les subventions ne sont qu'une juste redistribution et un investissement de tous au profit du bien commun.



Illustration : Prisca Jourdain © CBCS

THÉMATIQUE 4

UN FINANCEMENT ADÉQUAT ET STRUCTUREL

Seul un financement structurel peut garantir une action associative qui s'inscrit par essence dans la durée. Le financement par appel à projets ne peut constituer qu'une subvention additionnelle pour renforcer l'action associative structurelle et lui permettre de répondre aux exigences conjoncturelles ou au développement de projets novateurs.

14. Une part appréciable des moyens publics distribués à l'Associatif doit être consacrée aux soutiens structurels pour contribuer à une coopération sereine sur les projets d'intérêt collectif.

15. L'action associative et les politiques publiques doivent se libérer de la logique d'appels à projets au profit d'une vision et d'une action dont elles seraient coauteurs, qui s'inscrive dans la durée.

16. Les pouvoirs publics, lorsqu'ils subsidient une association afin qu'elle remplisse une mission d'intérêt général, doivent définir avec elle les critères d'évaluation et effectuer les contrôles en application de ceux-ci.



A QUI S'ADRESSE LE PLAIDOYER ?

Le présent plaidoyer ne peut constituer uniquement une revendication à l'égard des décideurs et des politiques mais également une revendication qui interpelle l'associatif lui-même comme le citoyen, deux artisans de l'œuvre publique et de l'action politique.

Le présent plaidoyer s'adresse donc :

- Aux citoyens qui se veulent concernés par la chose publique et souhaitent contribuer à la promotion du plaidoyer au sein de tous les espaces publics où ils agissent.
- Aux associations et aux corps intermédiaires qui contribuent aux valeurs d'émancipation et transformation sociale, d'égalité, de solidarité et de liberté, dans une perspective qui se préoccupe de l'humain de ses droits de son épanouissement et qui consacre le développement d'une collectivité mettant en avant les principes d'une démocratie qui invite à la participation et à l'implication citoyenne.
- Aux artisans de la décision publique, les élus, les gouvernements, les cabinets et leurs administrations pour qui le présent plaidoyer devrait servir de base pour penser et définir leurs politiques futures, les modalités de leur application et leur rapport au quotidien avec l'associatif.
- Aux partis politiques à qui il est demandé de lire et d'interroger les fondements de ce plaidoyer et d'envisager leur enrichissement avant de les intégrer dans leurs programmes et de les adapter dans les différents tribunes et espaces de concertations et de négociations.

COMMENT LE PLAIDOYER A-T-IL ÉTÉ CRÉÉ ?

Quasi sans concertation, la loi de 1921 sur les structures sans but lucratif a été abrogée au profit d'un Code des Sociétés auquel on a prestement ajouté « et des associations » estompant ainsi la ligne de démarcation entre structures commerciales et non-commerciales.

Des associations, séparément, ont choisi de profiter de cet état de fait pour proposer une réflexion sur l'état de l'associatif et son devenir.

Une cinquantaine d'associations et de fédérations se sont regroupées dans le « Collectif 21 ». L'asbl Miroir Vagabond a réuni une vingtaine d'associations sur le thème de l'autonomie associative. L'asbl Carrefour des Cultures a choisi de consacrer trois numéros consécutifs de sa revue « *Pluricité* » au questionnement sur l'état de l'associatif.

Toutes ces structures ne pouvaient que se rencontrer dans une démarche commune issue d'une identique interrogation : *à l'heure où la professionnalisation du secteur associatif s'impose comme une exigence, est-ce que l'engagement associatif a toujours sa place ? La même place ?*

Ensemble, ces associations ont donc choisi de lancer une enquête auprès de tous les secteurs de l'associatif pour recueillir les tendances actuelles en matière d'engagement et de professionnalisation du secteur.

L'enquête préparée durant le premier semestre de 2021 s'est clôturée à la fin du mois de novembre.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs ont été analysés par les partenaires au cours de deux journées de travail les 3 décembre 2021 et 28 janvier 2022.

Le 24 mars 2022 à Namur, un séminaire a permis la présentation des résultats de l'enquête et une réflexion en groupes de travail sur trois thèmes : « *L'identité de l'associatif, rupture ou continuité* », « *L'Associatif : une synergie pour une parole commune* », et « *Engagement et professionnalisation* ».

Les résultats de l'enquête et de ces groupes de travail ont permis l'élaboration d'un plaidoyer en 29 points articulé autour de 4 thématiques introduites par 4 textes : « *La liberté associative* », « *Le sens de l'engagement et le projet associatif* », « *La relation entre associatif et économie* », « *La relation entre associatif et pouvoir public* ».

Les quatre documents introductifs ont été présentés et les 29 points du projet de plaidoyer soumis au vote des participants à un séminaire organisé à Namur le 16 novembre 2022.

C'est sur cette base que la rédaction finale du plaidoyer a été réalisée.

“*L'association libre des citoyens pourrait
remplacer la puissance individuelle des
nobles, et l'État serait à l'abri de la tyrannie
et de la licence*”

ALEXIS DE TOCQUEVILLE

L'ASSOCIATIF EN CAMPAGNE

Réflexions, actions et interpellations

A l'issue d'un processus qui a permis l'élaboration du Plaidoyer pour l'Associatif et, à la veille des échéances électorales de 2024, l'Associatif entre en campagne.

Cette campagne est plus que nécessaire pas seulement pour lister les doléances de l'Associatif mais plutôt de faire résonner la voix associative dans un contexte socio-politique qui distille peu de lumières et qui consacre plus d'incertitudes que de certitudes. Comme le politique, l'acteur associatif doit répondre à ses responsabilités, à son engagement.

Cette campagne reposera sur l'organisation de **journées de réflexion élargies et décentralisées**.

Ces journées de réflexion élargie peuvent constituer un espace de confrontation d'idées face aux thématiques mises en avant par le Plaidoyer pour l'Associatif.

Dans le même sens, elles devraient permettre de promouvoir la transposition du Plaidoyer pour l'Associatif dans les résolutions des partis notamment lors de la mise en œuvre des accords de majorité, d'entamer un processus d'élaboration d'un document-cadre définissant les spécificités non-marchandes de l'Associatif et la nature de ses relations avec les décideurs dans l'espace francophone et de penser un cadre de collabo-

ration et de concertation pour une complémentarité susceptible d'apporter des éléments de réponse aux problèmes de société notamment l'implication citoyenne dans la vie démocratique.

Ces espaces de réflexion ne peuvent donner sens, force et écho à cette initiative qu'à partir d'une formule qui associe le politique à l'Associatif et fasse de la présence citoyenne l'acteur majeur de leur contrôle et une force de proposition continue.

La territorialisation et la décentralisation de ces rencontres, constituent un atout qualitatif pour offrir plus de son et de diffusion à leurs objectifs et à leurs développements. Il s'agit d'événements « grand public ».

Ces rencontres seront appuyées par l'élaboration d'un **journal de campagne**. Ce journal comportera, outre la présentation du Plaidoyer pour l'Associatif, des thématiques principales et des rencontres (lieux, dates, modalités...), une sélection de contributions associatives ou politiques collectées notamment au travers des d'entretiens réalisés.

Pour étayer ces espaces de réflexion collective, quatre thématiques ont été choisies pour être débattues avec les représentants de la société civile et les politiques.

La liberté associative face aux limites et contraintes du CSA : Consacrer la spécificité associative.

La liberté associative est garantie par la Constitution. Le Code des sociétés et des associations ne constitue pas une alternative à l'esprit de la loi de 21.

L'associatif doit bénéficier d'un cadre juridique qui traduise au mieux son identité, son action et ses valeurs ne fut-ce que pour respecter un état de droit qui fasse de la loi suprême une source et orientation des dispositions légales garantissant ainsi la liberté associative.

L'associatif doit prendre l'initiative et la responsabilité d'interpeller les décideurs sur cette abrogation/promulgation et de les interroger sur la possibilité d'élaborer un nouveau cadre dont les contours pourraient être précisés dans un pacte largement concerté entre les décideurs politiques et les acteurs associatifs.

Le nouveau cadre du Code des Sociétés et des Associations affecte-t-il la liberté associative voire perturbe-t-il son action comme acteur de l'intérêt général ?

Quelles frontières tracer entre le monde marchand et le non-marchand quand il s'agit de l'action associative ou de toute action privée d'intérêt général ?

Comment consacrer la spécificité de l'Associatif dans un cadre concerté entre les associations et les décideurs politiques ?

Acteurs associatifs et décideurs politiques, un partenariat complémentaire solidaire pour une co-construction des politiques publiques

« La solidarité et la complémentarité entre acteurs de l'Associatif et les pouvoirs publics doivent se concrétiser dans des espaces de concertation et de co-construction des politiques publiques (...) Un esprit de coopération et de complémentarité doit guider le travail entre les associations et les pouvoirs publics, une relation sur pied d'égalité, le contraire d'une sous-traitance imposée. » (Extraits du Plaidoyer pour l'Associatif)

Quelle lecture faites-vous aujourd'hui sur la nature des relations entre Associatif et décideurs de la Chose Publique ?

Ces relations peuvent-elles être optimisées ? Dans votre formation politique, dans votre action au quotidien, développez-vous un discours et une pratique susceptible de donner sens à une véritable optimisation, œuvre commune des décideurs et de l'Associatif ?

Associatif et décideurs politiques quelle co-construction pour l'intérêt général ?

La volonté de l'Associatif de se constituer comme acteur de transformation sociale est-elle partagée par les décideurs politiques ?

Projet associatif et Administration : Vers un allègement administratif

« L'idée est d'optimiser les dépenses publiques en fixant des objectifs dont on peut mesurer s'ils sont atteints ou non. Malheureusement, les outils se ramènent trop souvent à de longues listes de cases qu'il faut remplir de chiffres, ou d'informations binaires. Une « culture du tableur » s'impose à tous. » (Extrait du Memorandum).

Le service public est censé œuvrer pour cultiver et faire fructifier l'intérêt général. Les initiatives privées issues de la société civile qui sont proposées à l'Administration doivent être appréciées dans leur financement comme dans leur contrôle à partir de critères objectifs favorisant une évaluation qualitative nourrie par une confiance réciproque et une complicité désintéressée.

L'autonomie autant que la réalisation des missions ne peuvent être empêchées comme elles le sont actuellement par une accumulation de contraintes administratives et des contrôles redondant. Que ce soit pour demander ou justifier des subsides, pour satisfaire aux exigences de la gestion d'entreprise (qu'elles ne sont pas), pour répondre aux impératifs de bonne gouvernance et aux suspicions de fraudes ou d'actions illégales, la proportion entre le temps de travail dédié à ces procédures et celui à l'action principale de l'association est devenue aberrante et, pour nombre de petites structures, insoutenable.

« Les pouvoirs publics lorsqu'ils subsidient une association afin qu'elle remplisse une mission d'intérêt général doivent définir avec elle les critères d'évaluation et effectuer les contrôles en application de ceux-ci. » (Plaidoyer 16)

Comment repenser une politique de contrôle qui associe acteurs associatifs et Administration ?

Comment mettre en avant les objectifs associatifs dans des politiques d'évaluation limitant les contraintes administratives ?

Ces thématiques comme leur questionnement nous suggèrent, à nous tous, représentants de la société civile organisée, citoyens et politiques, de les réinterroger pour, à partir des spécificités de chacune et chacun, que la confrontation d'idées puisse s'élever et élever des synthèses productives et efficaces pour nos synergies comme acteurs associatifs et notre complémentarité comme interlocuteurs de la sphère publique.

APPEL POUR UN ASSOCIATIF EN CAMPAGNE

Pour une campagne de l'associatif

Conjuguer l'action de l'Associatif avec l'action de l'association tel est l'objectif central de la campagne pour l'Associatif déjà amorcée en cette fin d'année 2023.

Demain, c'est à nous tous d'offrir aux différents contenus, aux diverses réflexions, aux multiples actes d'interpellation et de revendication une suite, une continuité voire une valorisation collective pour l'Associatif et pour l'association.

Dès les premières semaines de l'année 2024, notre intention est de vous approcher pour dessiner ensemble les contours de notre participation à cette campagne.

Le point axial de cette campagne ce sont les journées de réflexion élargie décentralisées. Pour réussir cette entreprise nous avons besoin de votre soutien, de votre expertise, de votre savoir-faire. Notre volonté est que vous soyez acteurs à part entière de cette initiative dans les aspects organisationnels, dans la dimension réflexive, dans les interpellations - notamment des politiques - dans la promotion et la diffusion de cette parole associative et surtout dans la manière de la mettre en débat et en réflexion interne avec votre structure, votre équipe et votre public.

Si la campagne a choisi l'échéance électorale fédérale, régionale et européenne comme premier objectif, il n'est pas le seul.

Au cours de cette même année, en octobre, il nous appartiendra de confronter notre campagne associative à l'aune de la démocratie locale.

A l'instar de la démocratie, l'Associatif naît, se développe, se confronte au débat de société initialement au niveau local avant de renforcer son action au niveau global. On a souvent dit que le malaise de la démocratie trouve son salut dans ce niveau local. Dès lors, inutile de rappeler le rôle de la société civile en général et de l'Associatif en particulier dans ce chemin escarpé.

Profiter de la deuxième échéance électorale de 2024 pour élever la voix de l'Associatif ne constitue nullement la fin de notre campagne mais plutôt une occasion pour cultiver et consolider cet espace.

Notre objectif est et reste d'œuvrer ensemble pour faire de cette démarche une action structurée dans le temps et dans l'espace. L'Associatif n'a pas de siège à gagner mais plutôt un engagement à honorer.